



ACTUALITÉ

Congrès d'études
du SNESUP-FSU

MONDES UNIVERSITAIRES

La laïcité de l'enseignement
supérieur

CULTURE

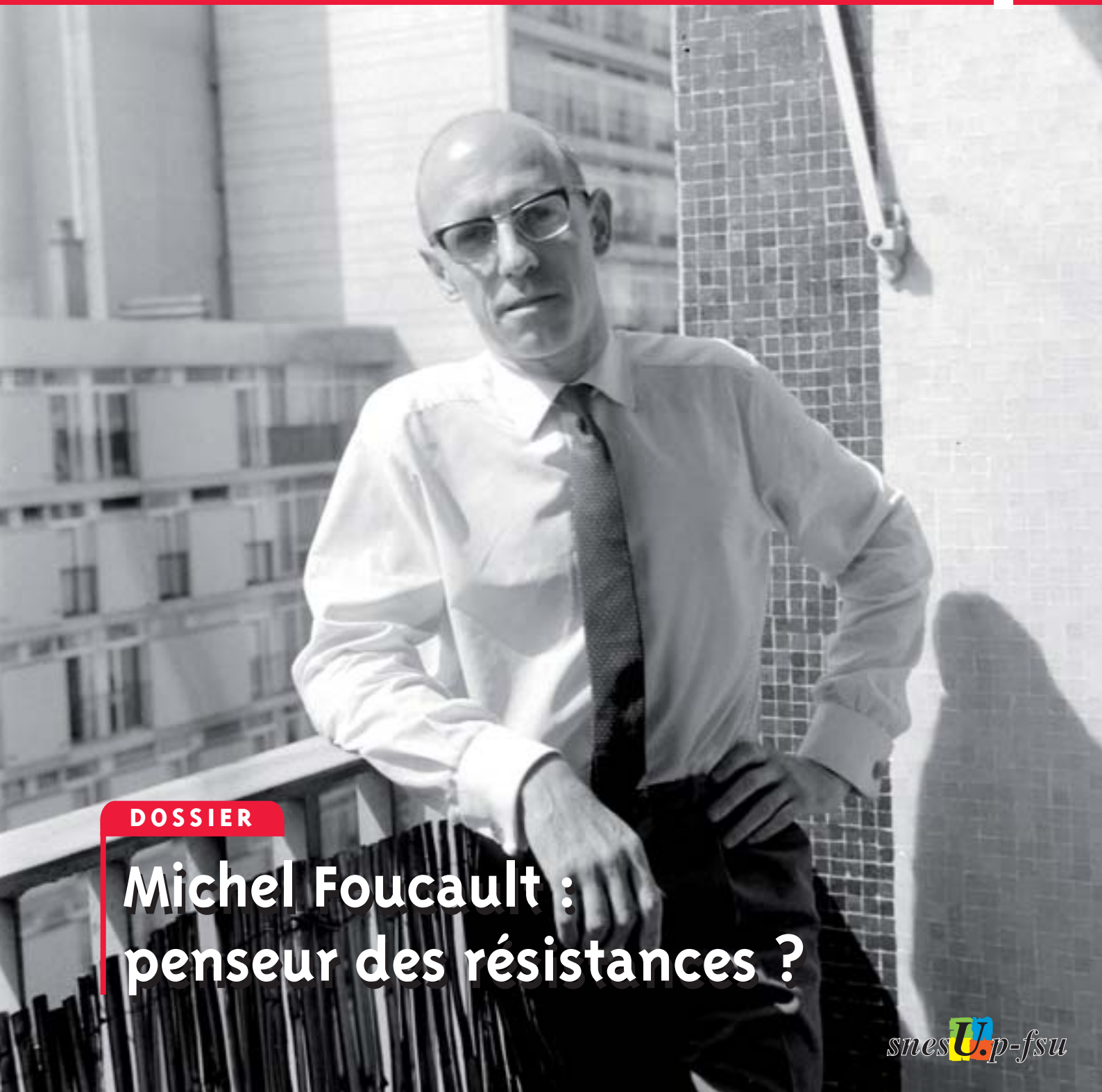
Une belle réflexion
sur l'Université

ENTRETIEN

Anne Gompel

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 626 JUIN 2014

e s n e s u p



DOSSIER

Michel Foucault : penseur des résistances ?

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité
et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.
Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement
Supérieur et Recherche est à votre disposition.
Coordonnées disponibles sur www.casden.fr



CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social: 31 Cours des Saclay - 77186 Noisiel
Siret n° 794 275 770 00042 - RCS Meaux. Inscription au 0805 n° 07 807 130. ● Avia de Tempélie - Illustration: M. Balle

Combattre les regroupements forcés et les restrictions budgétaires

Dans le projet de loi de finances rectificative pour 2014 (PLFR 2014), en examen public à l'Assemblée nationale à partir du 23 juin, le gouvernement introduit de nouvelles restrictions budgétaires (notamment 397 M€ d'annulations de crédits de paiement dans le budget de la MIREs), auxquelles s'ajouteront celles déjà annoncées par G. Fioraso (1,6 Mds de 2015 à 2017). Les effets seront dévastateurs dans les établissements, avec une nouvelle dégradation de l'emploi, elle aussi confirmée par la secrétaire d'État (« les recrutements seront moins nombreux que précédemment »).

Le Comité national du CNRS du 11 juin 2014, avec les élus du SNESUP-FSU, a pointé tout au contraire l'effort indispensable en faveur de l'emploi scientifique, dans les universités et les organismes. Le congrès d'études du SNESUP-FSU, réuni les 11 et 12 juin à Lyon, a exprimé cette même exigence, ainsi que celle d'un moratoire des regroupements, pour permettre une réécriture de la loi ESR sur ce point, tant les regroupements imposés ignorent les objectifs de réussite des étudiants et de développement des missions du service public d'ESR, ainsi que les intérêts des personnels.

En convergence avec d'autres mouvements sociaux forts (grève des cheminots, des intermittents du spectacle), nos adresses aux parlementaires doivent être relayées par toutes les sections, dans toutes les circonscriptions, pour peser sur le PLFR 2014 en faveur de l'emploi, et gagner le moratoire pour une autre loi sur les regroupements.

Le 24 juin, l'intersyndicale de l'ESR (FSU, SNTRS CGT, Sud, UNSA, SNPTES, CFTD, UNEF) appelle les personnels des organismes de recherche et des universités et les étudiants à peser sur le gouvernement et le parlement à l'occasion de l'examen du projet de loi de finance rectificative.

Partout, à l'initiative du SNESUP-FSU, de la FSU, de l'intersyndicale du supérieur ou d'autres, il est possible d'entraîner des votes contre les projets de regroupements actuels, leurs statuts anti-démocratiques, leur logique de mise en concurrence exacerbée par l'austérité budgétaire et la perspective trompeuse des appels à projets à deux vitesses du PIA2 !



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosécétaires généraux

ACTUALITÉ 5

- Elections professionnelles du 4 décembre 2014 : un enjeu majeur pour la FSU
- Congrès d'Études du SNESUP-FSU, Lyon, 11-12 juin 2014 : un moment fort de réflexion

MÉTIER 8

- Salaires des fonctionnaires : un blocage injuste et méprisant
- CAPN des agrégés : promotion par liste d'aptitude

MONDES UNIVERSITAIRES 17

- Lycée/Université : pour une meilleure articulation

DOSSIER 9

Michel Foucault : penseur des résistances ?

L'œuvre de Foucault est traversée par la question des usages. À cet égard, elle est une interrogation sur les « pratiques de liberté » par lesquelles l'homme se produit lui-même (P. Dardot). Ses travaux sur la psychiatrie doivent être lus à l'aune des rapports que cette discipline entretient avec le pouvoir (C. Mercier). De la même façon, le philosophe dévoile l'historicisation des identités contemporaines et contribue à la possibilité des études de genre (S. Boehringer). Dans ses derniers écrits et enseignements il met l'accent sur les mécanismes du consentement des individus à leur assujettissement et élabore une politique de la vérité (J. Terrel). Mais en ne distinguant pas conditions d'existence du savoir et conditions de vérité, il nieait l'autonomie de la science par rapport à la culture (A. Policar). Il est permis de se demander si, à l'âge du néolibéralisme triomphant, nous pouvons nous passer d'une morale de résistance (M. Behrent).



© Elie Kagan / BDC

- Session extraordinaire du Comité national sur l'emploi scientifique
- Rapport de l'ex-mission Laïcité du Haut Conseil à l'Intégration
- Clermont-Ferrand II : plan social à l'université Blaise-Pascal

INTERNATIONAL 21

- Élections européennes : amorce d'un changement ?

ENTRETIEN 22

- Anne Gompel

CULTURE 23

- Documentaire : *At Berkeley*, une belle réflexion sur l'Université



ÉPHÉMÉRIDE

DU 24 AU 26 JUIN

CAPN hors classe agrégés

30 JUIN

CNESER

2 JUILLET

Rencontre FSU/cabinet Hamon
sur bilan ESPE

3 JUILLET

CSE

3 JUILLET

Réunion au ministère
sur les élections professionnelles

7 ET 8 JUILLET

Conférence sociale

8 JUILLET

Bureau national

9 JUILLET ET 22 JUILLET

CSFPE

9 JUILLET

Rencontre FSU-Ministère
sur bilan social enseignement
supérieur-recherche

21 JUILLET

CNESER

DU 19 AU 23 AOÛT

Université d'été
européenne d'Attac

(Université Paris Diderot)

ERRATUM

Dans notre numéro précédent, le titre de l'article d'Yves Chevallard était : *Comment j'ai détesté « Comment j'ai détesté les maths »*. Nous prions l'auteur et nos lecteurs de bien vouloir nous excuser.

PINAR SELEK

Vers l'acquittement définitif ?

La journée du 11 juin a été décisive dans l'évolution du dossier politico-judiciaire qui oppose depuis 16 ans la sociologue exilée en France au pouvoir turc. La Cour de cassation d'Ankara a annulé sa condamnation à la prison à perpétuité. Une première victoire qui montre que la mobilisation a été payante. Mais il reste une étape judiciaire à franchir avant l'acquittement définitif. [...] Il convient cependant de rester prudent et de maintenir toutes les formes de mobilisation en soutien à Pinar [...] Il ne faut compter que sur les forces démocratiques en Turquie et les mobilisations nationales et internationales pour imposer à ce pays le respect du droit et l'indépendance de la justice. [...] Au-delà du respect et de l'admiration que suscite la longue lutte de Pinar Selek, l'écrivaine et sociologue nous montre les seules voies d'espérance possibles dans un contexte de destruction des libertés et des valeurs démocratiques [...]: le sens du bien commun, l'obstination dans la résistance et la force de la solidarité dans les luttes collectives. ●

Extraits du blog de Pascal Maillard sur Mediapart, le 14 juin

TUNISIE

Acquittement du professeur Habib Kazdagli

L'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires (ATDVU) [...] se félicite de l'acquittement du Doyen Habib Kazdagli [...]. Elle loue également l'indépendance et le haut niveau de professionnalisme des juges [...] qui ont mis en échec la tentative d'instrumentalisation de la Justice par des parties farouchement hostiles au principe de l'autonomie de l'institution universitaire et des libertés académiques. Elle considère cet épilogue heureux comme une victoire pour les libertés académiques, l'autonomie universitaire [...]. Elle remercie la société civile et les syndicats de Tunisie et du monde entier, la communauté universitaire internationale et toutes les forces démocratiques [...]. Elle se félicite de voir que ce combat a abouti à la constitutionnalisation des libertés académiques, considère cette décision comme le couronnement de cette lutte et appelle les universitaires tunisiens à militer pour que les lois relatives à la vie universitaire, à la liberté d'enseignement et de recherche soient conformes aux normes internationales en vigueur. ●

Extraits du message de l'Association tunisienne de défense des valeurs universitaires transmis par Marc Fellous.

MOUVEMENTS SOCIAUX ET INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'obstacle médiatique, jusqu'à quand ?

Ces derniers jours, les lecteurs/lectrices de journaux, les auditeurs/auditrices de radio et les téléspectateurs/téléspectatrices, n'ont pu que ressentir une étrange sensation, celle d'être pris en otage... par le système médiatique ! Usager(e)s « en colère », candidat(e)s au bac « stressé(e)s », militant(e)s syndicaux « jusqu'au boutistes » et éditorialistes drapés dans l'intérêt général et « la modernité qui impose de », n'ayant que « la réforme que nous ne pouvons plus repousser » à la bouche ou sous le clavier, le récit médiatique ne s'embarrasse pas de nuances. À peine a-t-il concédé quelques miettes aux intermittent(e)s, dont on sait l'importance dans nombre de médias télévisuels et radiophoniques, en particulier pour défendre le petit commerçant inquiet de la possible suppression de « son » festival, autrement dit de sa recette supplémentaire. Comme le sous-entendent tou(te)s les journalistes, quand le petit commerce « de province » va, c'est que l'intérêt général est bien gardé.

Libéralisation du rail, privatisation d'une entreprise publique découpée en trois sous couvert de la réunifier, sécurité des voyageurs, droit à la culture pour toutes et tous ? « Nous sommes obligés de vous interrompre », un but vient d'être marqué... ●

Christophe Pébarthe

le snesup

**MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :

Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,
Annliese Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :

Latifa Rochdi

Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : o III 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :

SIPE, 10 ter, rue J.-J. Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € • Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Illustration de couverture : © Elie Kagan / BDIC

Un enjeu majeur pour la FSU

→ par Marc Neveu

Dans un contexte hostile à l'ESR, ces élections sont un enjeu essentiel pour nos établissements. Nous devons nous mobiliser dès la rentrée 2014 pour en garantir la réussite.

Ces élections s'engagent dans des conditions difficiles, à la fois parce que l'impréparation ministérielle est flagrante, et également parce que les manœuvres électorales ont commencé (fusion de SupAutonome avec FO, sortie du SNPTE-UNSA de l'UNSA-Education...).

Le SNESUP-FSU a dû faire face à une première urgence relative aux décrets de constitution des CTMEN et CTMESR et aux arrêtés d'organisation des élections qui les accompagnent. Malgré nos interventions répétées, ces textes réglementaires restent insatisfaisants, notamment parce que le MESR n'a ni la volonté ni la capacité de produire une liste électorale unique pour les élections au CTMESR. Le SNESUP-FSU et le SNASUB-FSU sont particulièrement vigilants sur les listes qui commencent à remonter des différents établissements (Universités, écoles, organismes...) et nos sections

locales seront sollicitées pour un travail de vérification de ces listes (oublis, doublons...).

La seconde urgence concerne les CT d'établissement ; dès maintenant, il est crucial de s'engager dans la préparation des listes de candidatures pour ces comités : la priorité doit être donnée aux constructions fédérales (avec les autres syndicats de la FSU : SNASUB-FSU, SNCS-FSU, SNEP-FSU...). Selon le contexte local, d'autres configurations sont envisageables (des listes intersyndicales existaient lors du dernier scrutin).

Dans tous les cas, il est fondamental que la FSU apparaisse comme élément moteur



et fédérateur de ces listes. Pour coordonner le travail de préparation électorale (constitution des listes, propagande, scrutateurs...) dans les universités, un travail en binôme, associant un référent pour le SNESUP-FSU et un pour le SNASUB-FSU doit être favorisé.

La direction du SNESUP-FSU enverra à toutes ses sections des propositions et des informations très concrètes dans les jours qui viennent, mais les syndiqués doivent déjà travailler localement à ces scrutins dont l'enjeu, rappelons-le, est majeur pour la FSU et donc pour le SNESUP-FSU.

Ci-dessous un bref rappel des votes selon les corps. ●

Enseignants-chercheurs	Enseignants	Chercheurs (EPST)	BIATSS	Agents non titulaires (*)	Liste
CTMESR	CTMESR	CTMESR	CTMESR	CTMESR	FSU
CT Etablissement (Université, Ecole...)	CT Etablissement (Université, Ecole...)	CT Etablissement (EPST et dans les UMR)	CT Etablissement (ou académique pour les ITRF affectés au MEN)	CT Etablissement	FSU
	CAP	CAP	CAP		SNESUP-FSU ou SNASUB-FSU
CTU					SNESUP-FSU
				CCP (sauf pour les doctorants contractuels)	FSU

(*) dont le contrat, d'au moins 6 mois, a été signé avant le 4 octobre 2014 : attention aux doctorants notamment ! Les CEV et ATV doivent effectuer plus de 64 heures.

LA RECHERCHE PUBLIQUE EN DISCUSSION À L'UNIVERSITÉ EUROPÉENNE D'ÉTÉ D'ATTAC À PARIS, LE 22 AOÛT 2014

L'Université d'été européenne des mouvements sociaux (ESU) se tiendra à Paris du mardi 19 au samedi 23 août (Université Paris-VII Diderot dans le 13e arrondissement), à l'initiative du réseau des Attac d'Europe et avec la participation de nombreux réseaux et organisations venus d'Europe et d'autres continents.

Au programme, de nombreuses activités des invités venus des quatre coins du monde sur des sujets d'actualité, depuis le traité transatlantique à l'euro, en passant par la taxe sur les transactions financières et la recherche publique.

Le SNESUP-FSU co-organise en effet avec Espaces Marx et

Transform ! un atelier qui se tiendra le vendredi 22 août de 16 h 30 à 19 heures sur « La recherche publique: pour quoi faire ? Pour quoi ? ». Cet atelier se propose d'envisager les principes d'organisation et les finalités souhaitables d'une recherche publique en prise avec le monde social, produisant des savoirs critiques et nouant des échanges avec les réseaux associatifs et d'éducation populaire. Il s'agit ainsi de parcourir le champ des possibles afin d'ouvrir d'autres horizons aux politiques et pratiques scientifiques, actuellement subordonnées aux impératifs d'« innovation » et de « valorisation marchande ».

Un moment fort de réflexion

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux

Malgré les difficultés de transport, près de 70 délégués, venant de trente-deux universités, soit plus du tiers des établissements, représentatifs de l'ensemble du territoire, se sont réunis sur le campus de la Doua à Lyon, pour aborder les grands thèmes d'actualité dans l'enseignement supérieur et la recherche et élaborer collectivement des propositions.

LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 11 JUIN S'EST LOUVERTE PAR UN RAPIDE BILAN, présenté par les deux co-secrétaires généraux, d'une année d'activité syndicale bien remplie, marquée tout particulièrement par la bataille contre la loi ESR et ses textes d'application, l'alerte sur la situation budgétaire catastrophique des établissements d'ESR, la dénonciation du décret statutaire prolongeant celui de 2009, les mobilisations intersyndicales pour les salaires des fonctionnaires et pour la relance de l'emploi scientifique, ainsi que par l'exigence d'un moratoire sur les regroupements afin d'obtenir des parlementaires de revenir sur la loi ESR.



© Didier Chamma

LES DISCUSSIONS EN SÉANCE PLÉNIÈRE SE SONT CONCRÉTISÉES, en phase avec l'actualité (réunion exceptionnelle du Comité national du CNRS sur l'emploi scientifique, déclarations de G. Fioraso sur les économies budgétaires à réaliser d'ici 2017), par un appel du congrès diffusé sous forme de communiqué de presse. Dans cet appel, le congrès a ainsi rappelé que le SNESUP-FSU alerte depuis longtemps les gouvernements successifs sur les conséquences des politiques néolibérales qui conduisent à une dégradation qualitative et quantitative continue de l'emploi dans l'ESR, comme dans tous les domaines. Il a aussi dénoncé les récentes déclarations de G. Fioraso sur les 1,6 Md d'économies à réaliser d'ici 2017 sur le budget de l'ESR, ou sa justification du recours systématique aux CDD, qui annoncent une accélération de la dégradation des conditions de travail et d'études dans les établissements. Le maintien et le renforcement de l'emploi scientifique demandent au contraire de constituer rapidement un vivier d'étudiants formés à un haut niveau de qualification. C'est un défi majeur qui exige d'ouvrir largement l'accès aux études supérieures et une politique de l'emploi scientifique ambitieuse. Le congrès du SNESUP-FSU, en lien avec

Le SNESUP-FSU appelle à rejeter ces regroupements (d'établissements) imposés dans l'urgence et sans concertation.

Il demande aux membres des instances des établissements de voter contre leurs statuts.

les autres organisations syndicales de l'ESR, appelle la communauté universitaire et scientifique à se mobiliser, contre les gels et les suppressions de postes, contre l'emploi précaire, pour un plan pluriannuel de création de postes statutaires et pour des budgets répondant aux besoins d'enseignement supérieur et de recherche.

DEUX DEMI-JOURNÉES ONT ENSUITE ÉTÉ CONSACRÉES AU TRAVAIL sur les quatre thèmes du congrès : regroupements, conditions de travail, modalités de formation et avenir du syndicalisme. Comme il se doit pour un congrès d'études, dont la finalité principale est l'approfondissement de la réflexion syndicale, voire l'élaboration de nouveaux mandats, la réflexion a principalement été menée en ateliers, et les restitutions des débats ont été ensuite présentées en séance plénière : elles témoignent de la richesse des expériences et des ana-

lyses individuelles et collectives qui se sont exprimées dans les ateliers et qui ont permis d'enrichir les réflexions déjà menées dans les secteurs et dans les instances du syndicat. Chaque thème a donné lieu à la rédaction d'un texte qui, selon les cas, est un document de synthèse des discussions ou au contraire met l'accent sur un certain nombre de questions spécifiques plus longuement débattues. Ces propositions ont ensuite été discutées, amendées, puis votées par l'ensemble des congressistes. Elles sont disponibles dans leur intégralité sur le site du SNESUP-FSU (<http://snesup-fsu.fr/Le-Snesup-fsu/L-actualite-du-SUP?aid=6801&ptid=5>) ; nous n'en proposons ici qu'un bref aperçu.

THÈME 1 : REGROUPEMENTS

Convaincu de l'apport fondamental de l'enseignement supérieur et de la recherche à la progression de la société dans tous les domaines, le SNESUP-FSU

revendique un cadre législatif et réglementaire favorisant réellement la création et la diffusion des connaissances, ainsi que la convergence des différents systèmes d'enseignement supérieur. Pour le SNESUP-FSU, qui reste opposé à la loi de juillet 2013, les principes sur lesquels doit reposer toute coopération d'établissements sont les suivants :

- liberté intellectuelle, scientifique et pédagogique ;
- réversibilité et évolutivité ;
- préservation d'établissements à taille humaine ;
- service public, laïcité, accessibilité,
- diversité des formations et de la recherche ;
- collégialité et démocratie.

Or, les actuels regroupements, en cours d'élaboration dans une grande opacité et en écartant les personnels et usagers des discussions sur le projet, ne visent pas à instaurer une coopération inter-établissements conforme à ces principes, mais à créer des structures supplémentaires gérées au plus loin de la communauté. Le SNESUP-FSU appelle à rejeter ces regroupements imposés dans l'urgence et sans concertation. Il demande aux membres des instances des établissements de voter contre leurs statuts. Pour l'heure, le SNESUP-FSU revendique un moratoire sur la mise en place des regroupements afin de changer les dispositions législatives selon les principes rappelés ci-dessus.

THÈME 2 : CONDITIONS DE TRAVAIL

Parmi les conséquences des lois LRU et ESR, les participants de la commission relèvent le renforcement des « pseudo » hiérarchies et des dérives autoritaires à de multiples niveaux. L'autoritarisme qui engage la responsabilité des présidents s'accompagne souvent d'une méconnaissance voire d'un mépris de la réglementation et des statuts des personnels.

Le refus d'intervention de la DGRH, sous prétexte de l'autonomie des établissements, nécessite de s'adresser aux responsables politiques pour les mettre face aux conséquences de leurs choix. La commission rappelle l'exigence d'un plan pluriannuel de recrutement de titulaires, seul moyen de lutter contre l'alourdissement des charges de travail,

par la réduction des services d'enseignement, et de résorber la précarité galopante dans l'enseignement supérieur, seul moyen de répondre aux besoins sociaux, de développement de la société et d'accès à l'emploi des jeunes.

THÈME 3 : L'APPRENTISSAGE, L'ALTERNANCE

L'ouverture de formation par apprentissage doit répondre à des besoins pédagogiques. L'apprentissage en tant que modalité pédagogique est un temps de formation, en entreprise. Débattre de cette question avec les syndicats représentatifs des travailleurs est indispensable. Le SNESUP-FSU rappelle que les formations par apprentissage, adossées à la recherche, ne doivent pas être les seules à proposer une formation professionnelle et technologique. Le SNESUP-FSU est porteur de demandes pour un meilleur apprentissage dans l'ESR mais la régionalisation, la réforme de la taxe d'apprentissage et le regroupement imposé des établissements actuellement en route changent le modèle des formations par apprentissage et nécessitent la plus grande attention.

Au-delà de cette contribution rédigée, les participants à l'atelier du thème 3 ont également discuté de la liaison secondaire – supérieure, qui donne déjà lieu à une réflexion conjointe de cinq syndicats de la FSU (SNESUP-FSU, SNES, SNEP, SNETAP et SNUEP) et de l'utilisation des outils numérique à propos duquel un travail de réflexion s'engage au sein du secteur Formations du SNESUP-FSU.

THÈME 4 : AVENIR DU SYNDICALISME

Un effort de syndicalisation, notamment auprès des nouveaux entrants dans la profession, est indispensable, afin de répondre à la quantité croissante d'activités syndicales. La situation faite aux jeunes collègues précaires (doctorants, ATER et post doctorants) s'est particulièrement durcie durant la dernière décennie. Le SNESUP-FSU s'adressera à eux, sous la forme d'un quatre pages organisé autour de différentes thématiques : les droits, les démarches, leur situation en

chiffres, les propositions du SNESUP-FSU, etc. Sur le nouveau site, une rubrique accessible dès la page d'accueil devra leur être dédiée. Dans un contexte de recomposition du syndicalisme de l'enseignement supérieur et de la recherche, il faut lancer immédiatement la campagne pour les élections professionnelles du 4 décembre 2014. Dès septembre, les membres du bureau national seront disponibles pour participer, à la demande des sections, à des réunions dans les établissements. Sur la question des élections professionnelles, nous invitons aussi les lecteurs du mensuel à prendre connaissance de la page spécifique qui leur est consacrée.

Un congrès du SNESUP-FSU est aussi un temps de convivialité, d'échanges, d'émotion et de souvenirs.

Ainsi, en fin de matinée du 11 juin, Pinar Selek, sociologue, féministe et militante des Droits de l'Homme en Turquie, est venue saluer le congrès du SNESUP-FSU et annoncer que, le jour même, la Cour suprême de Turquie avait annulé la condamnation à la prison à perpétuité qui avait été prononcée contre elle en janvier 2013. L'ovation du congrès à Pinar Selek a salué cette décision de justice, qui ouvre la voie à un acquittement définitif et à la réhabilitation de la sociologue turque. Le SNESUP-FSU accompagnera Pinar Selek jusqu'au terme de son combat judiciaire et appelle les collègues à maintenir leur mobilisation, en lien avec les autres organisations et associations et en soutien aux forces démocratiques de Turquie.

Il en a bien été ainsi également, lors de la soirée d'hommage rendue à Marcel Brissaud. En présence de sa famille et de ses anciens collègues, de très nombreux témoignages, plus vivants et passionnants les uns que les autres, accompagnés de projections de photos émouvantes, ont évoqué le grand militant syndicaliste, à la CGT puis au SNESUP-FSU, le mathématicien atypique et passionné, l'animateur inlassable de la réflexion sur la formation des enseignants, le militant communiste, l'humaniste, le camarade, l'ami dont la puissance de travail, la connaissance approfondie des dossiers, la gentillesse, la générosité, l'humour ont laissé à celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître des souvenirs si précieux. ●

Dans un contexte de recomposition du syndicalisme de l'enseignement supérieur et de la recherche, il faut lancer immédiatement la campagne pour les élections professionnelles du 4 décembre 2014.

SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Un blocage injuste et méprisant

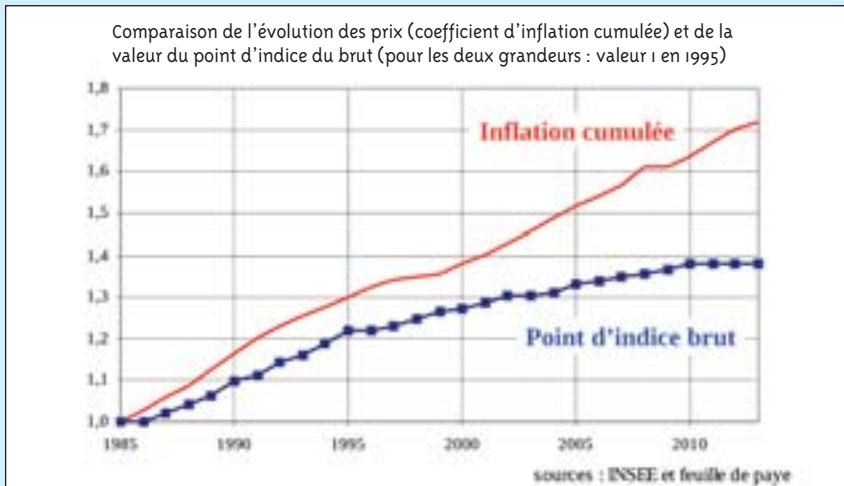
→ par Gérard Tollet, membre du secteur Situation des personnels

Alors que le gouvernement poursuit sa politique en faveur de la finance, d'autres choix économiques sont possibles. Il est urgent d'obtenir un rattrapage.

Lors de la grève du 15 mai dernier, c'est par dizaines de milliers que les fonctionnaires ont dénoncé la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent depuis près de 30 ans : 25 % depuis 1985 et la désindexation des salaires sur les prix, ou 15 % depuis 2000 (voir graphique) ! Cette paupérisation organisée est telle que pour les plus bas revenus (catégorie C), un ajout de points d'indice a été nécessaire afin qu'aucun salaire ne soit inférieur au SMIC ! Évidemment, ces pertes de pouvoir d'achat ont des conséquences extrêmement négatives quant à l'attractivité du métier d'enseignant, hypothéquant ainsi la qualité des recrutements. Elles sont en outre révélatrices du peu d'ambition du pouvoir pour la jeunesse et son éducation. Mais attention, ces pertes salariales bien réelles peuvent être cependant masquées par les avancements d'échelon en cours de carrière ou par l'artifice hypocrite de la GIPA (Garantie individuelle du pouvoir d'achat) pour les collègues dont l'avancement est bloqué (fin de carrière).

ENDETTEMENT DE L'ÉTAT, NÉCESSITÉ DE RÉDUIRE LES DÉPENSES PUBLIQUES : LES RAISONS INVOQUÉES SONT TOUTES TROMPEUSES !

En effet, largement dramatisé, l'endettement de l'État provient, d'une part, du refus de lever l'impôt⁽¹⁾ à la hauteur des besoins du pays et, d'autre part, d'une confiscation de la souveraineté du pays en matière de création monétaire (et donc des fruits de la croissance du PIB). Ainsi, en application des dogmes économiques libéraux européens, l'État est considéré de plus en plus comme une collectivité territoriale de l'entité européenne, État qui est contraint de s'endetter auprès de banques privées qui le rackettent au passage... Cet endettement est donc en partie artificiel et



organisé, et il sert surtout de prétexte à toutes les régressions sociales, y compris les réductions de financement du service public pourtant garant d'une certaine égalité devant l'éducation, la santé, l'énergie, les transports, etc.

LES MOYENS EXISTENT Y COMPRIS POUR UN RATTRAPAGE SALARIAL !

Loin d'être pauvre, notre pays a des richesses en hausse mais très inégalement réparties ! Alors que la part des revenus du travail baisse constamment dans le PIB depuis 30 ans, ceux du capital atteignent des sommets indécentes ! Les inégalités se creusent, résultat des politiques néolibérales menées. À noter d'ailleurs que le simple maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires coûterait environ 3 milliards d'euros (prétendument impossible à trouver), alors que près de 50 milliards vont être dépensés notamment en nouveau cadeau au pa-

tronat à travers la suppression totale des cotisations familiales (pacte de soi-disant « responsabilité »), le tout sans le moindre engagement en matière d'emplois et avec l'inefficacité que l'on connaît depuis fort longtemps...

Bref, malgré la colère qui s'exprime et les récents résultats électoraux indiquant un rejet profond des politiques menées par les gouvernements successifs, le pouvoir s'obstine à appliquer les mêmes recettes que la droite ! Même si les prises de décision semblent échapper au peuple, il est grand temps que les collègues s'emparent de l'outil revendicatif syndical pour obtenir que ces injustices et ces blocages salariaux cessent, tout en gagnant un net rattrapage des pertes précédentes ! ●

(1) Des riches surtout, la plus haute tranche d'imposition sur les revenus étant passée de 70 % au début des années 1980 à 45 % actuellement.

CAPN DES AGRÉGÉS

Promotion par liste d'aptitude

→ par Corinne Terreau, commissaire paritaire nationale SNESUP

Il faut augmenter le nombre de promotions et imposer un barème garantissant l'égalité de traitement.

La CAPN des agrégés s'est réunie du 21 au 23 mai 2014 pour examiner les propositions ministérielles de nomination dans le corps des agrégés par liste d'aptitude. La commission s'est ouverte sur l'expression du mécontentement général : rejet de la politique d'austérité qui impose le gel du point d'indice jusqu'en 2017 entraînant une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat. Le métier d'enseignant n'est plus assez valorisé et la crise aiguë du recrutement qui en découle

menace la qualité du service public d'enseignement.

EN CHIFFRES CETTE ANNÉE, APRÈS LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

- 154 000 professeurs certifiés étaient promouvables dont 1,9 % en poste dans l'enseignement supérieur (Prce).
- 14 026 collègues ont fait acte de candidature.
- 1 358 dossiers ont été proposés par les recteurs après les travaux des CAPA dont 185 dossiers de Prce.

- 261 nominations ont été prononcées par l'administration centrale dont 22 Prce, soit 8,4 % des promotions.

La promotion par liste d'aptitude est un moment important pour la revalorisation des carrières mais les possibilités de promotions sont si modestes que beaucoup de collègues se découragent : moins de 10 % déposent un dossier de candidature. De plus, les critères de choix ne sont pas clairs et l'absence de barème autorise les can-

didatures de proximité, les propositions imposées et les promotions de complaisance.

Un autre mode de fonctionnement s'impose : l'augmentation du nombre de promotions en passant de 1/7 à 1/5 des titularisations et l'établissement d'un barème indicatif prenant en compte des critères comme la qualification, la carrière, l'admissibilité au concours de l'agrégation, etc., afin de garantir l'égalité de traitement dans l'étude des dossiers. ●



Michel Foucault : penseur des résistances ?

→ Dossier coordonné par Christophe Pébarthe et Alain Policar

Trente années après la disparition du philosophe, l'œuvre de Foucault est traversée par la question des usages et, tout particulièrement, celle de la manière dont les individus s'arrangent avec les normes.

À cet égard, elle est une invitation à réélaborer le projet d'émancipation, une interrogation sur les « pratiques de liberté » par lesquelles l'homme se produit lui-même (P. Dardot). Les travaux de Foucault sur la psychiatrie doivent donc être lus à l'aune des rapports que cette discipline entretient avec le pouvoir (C. Mercier). De la même façon, le philosophe pense la sexualité dans le cadre de l'apparition de nouvelles formes de pouvoir, à la fin du XVIII^e siècle. L'historicisation des identités contemporaines et la mise au jour de cette forme de gouvernementalité qu'il nomme le biopouvoir ont ainsi contribué fortement à la possibilité des études de genre (S. Boehringer). Dans ses derniers écrits et enseignements, Foucault a mis l'accent sur les mécanismes du consentement des individus à leur assujettissement, se déplaçant ainsi de la politique à l'éthique. En analysant les ressorts subjectifs de la servitude, il élaborait en réalité une politique de la vérité (J. Terrel). Mais en ne distinguant pas conditions d'existence du savoir et conditions de vérité, il soumettait l'épistémologie à la généalogie et niait, dès lors, l'autonomie de la science par rapport à la culture. Or le meilleur moyen de résister au pouvoir, lorsqu'il est illégitime, c'est la vérité. Celle-ci est, en effet, l'ultime protection dont disposent les plus faibles contre l'arbitraire des plus forts (A. Policar). Le choix foucauldien d'une science de l'homme se passant de la notion d'homme, celle-ci étant considérée comme un outil de contrôle social, donne à la politique de nouveaux critères. Il est pourtant permis de se demander si, à l'âge du néolibéralisme triomphant, nous pouvons nous passer d'une morale de résistance (M. Behrent).

Au-delà de Foucault : de la résistance à l'émancipation

→ par Pierre Dardot, philosophe

Plutôt que sur l'émancipation, en tant que condition, il faut, selon Foucault, insister sur les « pratiques de liberté » par lesquelles l'homme se produit lui-même. Mais ces pratiques peuvent-elles se confiner à « l'éthique du souci de soi » ?

D'où vient que Foucault ne soit pas un penseur de l'émancipation? Il importe de revenir à la notion même d'émancipation » telle qu'elle s'est formée à l'époque des Lumières. On sait que Foucault accorde une importance toute particulière à l'article de Kant *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784), dans lequel les Lumières sont définies comme « la sortie de l'homme hors de la minorité dont il est lui-même responsable ». La minorité est l'état d'un homme déjà affranchi par la nature de toute tutelle étrangère mais qui se complaît dans une dépendance à l'égard d'un autre homme. « Minorité » désigne donc proprement la dépendance d'un homme par nature libre à l'égard d'un autre homme. Sortir de la minorité est ainsi se libérer de la tutelle ou de l'autorité d'une autre personne. En ce sens cette libération est un acte d'émancipation. En droit romain, le *mancipium* (de *manus*, la main, qui signifie le statut du dépendant sur lequel « on a la main ») est la puissance détenue sur un homme libre par un autre homme libre. L'émancipation (de « *ex-mancipare* »), qui est l'acte par lequel un père de famille abdiquait sa puissance sur un mineur et lui reconnaissait la capacité juridique, diffère par là de l'affranchissement, qui est l'acte par lequel on accorde la liberté à un homme non-libre (un esclave).

Cependant ce qui retient l'intérêt de Foucault dans l'article de Kant, c'est moins le contenu

de l'idée d'émancipation ou de libération que la réflexivité par laquelle une certaine actualité se trouve problématisée. Il s'agit d'en appeler à une critique de nous-mêmes qui interroge notre actualité et notre propre place dans cette actualité. En ce sens, elle doit « se détourner de tous ces projets qui prétendent être globaux et radicaux » et qui procèdent de « la prétention à échapper au système de l'actualité pour donner des programmes d'ensemble d'une autre société »⁽¹⁾.

À toutes les « promesses de l'homme nouveau », il faut préférer « le travail indéfini de la liberté », tel qu'il s'expérimente dans des situations à chaque fois contingentes et toujours nouvelles, « un labeur patient qui donne forme à l'impatience de la liberté »⁽²⁾. On s'explique aisément dans ces conditions la défiance de Foucault à l'égard des grands projets d'émancipation issus des Lumières. Il confiera ainsi dans un entretien en 1984 avoir « toujours été un peu méfiant à l'égard du thème général de la libération », dans la mesure où il procède peu ou prou de l'idée qu'il existe « une nature ou un fond humain » aliéné et réprimé. Se dessine alors le projet d'une réconciliation de l'homme avec lui-même par la reprise en

lui-même de cette nature aliénée⁽³⁾. Peu après il précise : « C'est pourquoi j'insiste plutôt sur les pratiques de liberté que sur les processus de libération ». On reconnaîtra donc que la libération à l'égard de la domination (ou émancipation), tout en étant la *condition* d'une pratique de liberté, ne définit pas une fin générale, celle de la reprise ou de la réappropriation de l'essence humaine. Ainsi, comprise négativement comme condition,

l'émancipation ne suffit pas à la constitution de pratiques de liberté.

En fait, ce qui est profondément en cause est la conception spécifique qui sous-tend l'« analytique du pouvoir ». Foucault récuse toute idée du pouvoir comme « chose » ou « substance » pour privilégier les *relations* des pouvoirs.

En ce sens, loin de s'identifier à un appareil représen-

sif, le pouvoir lui paraît présupposer la liberté et n'est pas en soi chose mauvaise. Il ne faut pas confondre en effet le pouvoir et la domination qui est la fixation des relations de pouvoir⁽⁴⁾. On *se libère* de la domination, mais on *résiste* au pouvoir, et c'est pourquoi il est vain d'espérer se libérer du pouvoir alors qu'il est pleinement légitime de combattre pour se libérer de la domination.

La critique de Foucault invite à réélaborer le projet d'émancipation : s'émanciper ne consiste ni à retrouver une essence devenue étrangère, ni à se libérer de toute forme de pouvoir. Mais poussée au-delà d'un certain point, la dissociation entre libération et liberté est artificielle. Dans sa véritable acception, l'émancipation ou libération consiste pour l'homme à *se produire lui-même par des pratiques de liberté*. Peut-on cependant confiner ces pratiques à l'« éthique du souci de soi » ? Ne relèvent-elles pas avant tout du principe politique de l'auto-gouvernement ? ●

▼
La critique de Foucault invite à réélaborer le projet d'émancipation : s'émanciper ne consiste ni à retrouver une essence devenue étrangère, ni à se libérer de toute forme de pouvoir.
 ▲

Résister au pouvoir



© DR

(1) Dits et écrits II, Quarto Gallimard, 2001, p. 1393-1394.

(2) Ibid., p. 1397.

(3) Ibid., p. 1528-1529.

(4) Ibid., p. 1530.

Quelle psychiatrie après Foucault ?

→ par Carine Mercier, professeur de philosophie au lycée Charlemagne à Thionville

Auteure d'une thèse sur Foucault, Carine Mercier a notamment analysé et confronté deux œuvres majeures du philosophe, *Les Mots et les Choses* et *Surveiller et punir*. Elle présente ici des travaux sur la psychiatrie et les rapports que cette discipline entretient avec le pouvoir.

Michel Foucault a profondément marqué le monde de la psychiatrie. Impossible de réfléchir à son histoire ou d'en proposer une critique sans se référer à son ouvrage majeur, *L'Histoire de la folie à l'âge classique* paru en 1961. Il faut dire que ce livre était ambitieux : il s'agissait de reconstruire la psychiatrie, envisagée comme un fait culturel global, à son geste fondateur le partage entre raison et déraison pour en retracer une histoire démythifiée permettant de réévaluer son sens et sa portée. Derrière la mythique libération des fous par Pinel, Foucault dévoilait le « grand renfermement » qui, au milieu du XVII^e siècle, avait regroupé tous les fauteurs de trouble en une expérience confuse de la « déraison » mêlant criminels, oisifs, sodomites et autres libertins, et dont les fous ne se distinguèrent que lorsque les autres furent libérés à la Révolution. Ce sont ces fous que les premiers aliénistes transformèrent en « objets » de connaissance et qui, en fait de « traitement », furent soumis aux règles morales de la bourgeoisie montante. Sous la plume de Foucault, la psychiatrie ne naissait donc plus d'un regard enfin humain et objectif porté sur la folie, mais d'un double geste d'exclusion et de moralisation d'une expérience originaire de la déraison qui, selon lui, débordait de toute part la catégorie de « maladie mentale ».

Cette attaque de la psychiatrie fit l'effet d'une bombe au regard des hagiographies qui avaient cours avant Foucault, puisqu'elle remettait en cause à la fois sa scientificité et l'humanisme de ses méthodes thérapeutiques. Foucault fut contesté sur plusieurs points : sur son interprétation des fondateurs de la psychiatrie, mais aussi sur le « romantisme » du regard qu'il portait sur la folie. Mais ces controverses ne purent contenir l'impact de son ouvrage face au double écho qu'il rencontra dans la remise en cause générale des normes qu'opéra mai 68 et surtout dans l'antipsychiatrie dont l'aura grandissait alors. Ce courant de pensée, issu des travaux de Ronald Laing et David Cooper en Grande-Bretagne, de Thomas Szasz aux États-



▼

Sous la plume de Foucault, la psychiatrie ne naissait donc plus d'un regard enfin humain et objectif porté sur la folie, mais d'un double geste d'exclusion et de moralisation d'une expérience originaire de la déraison qui, selon lui, débordait de toute part la catégorie de « maladie mentale ».

▲

Unis et de Félix Guattari en France, rejoignait Foucault dans sa critique radicale du concept de maladie mentale et de ses formes traditionnelles de traitement telles que la médicalisation et l'internement. Il ne s'agissait pas de nier les troubles et les souffrances psychiques mais d'en chercher l'origine dans l'environnement et les contraintes familiales et sociales plutôt que dans les seuls dysfonctionnements organiques ou mentaux. Les travaux de Foucault et des antipsychiatres n'ont pas révolutionné la psychiatrie, mais ils ont incontestablement conduit à considérer les fous autrement que comme des « malades », à porter davantage attention aux conflits familiaux et sociaux dont ils étaient autant les victimes que les révélateurs et surtout à ouvrir les asiles au reste de la société (notamment aux artistes). En France, la cli-

nique de la Borde fondée en 1953 par Jean Oury, où Félix Guattari a travaillé toute sa vie, en fut un lieu emblématique.

Qu'est-il resté de ce mouvement de démedicalisation qui a transformé la psychiatrie et les asiles dans les années 60-70 ? Peu de choses. On peut même parler de régression au regard des combats menés par l'antipsychiatrie. La raison en est d'abord économique. Les restrictions qui ont frappé tous les services hospitaliers ont conduit à se concentrer sur les fonctions « premières » de la psychiatrie : diagnostiquer et soigner, ce qui signifie souvent contenir la folie plutôt que lui ménager une place dans la société. Mais ce souci d'économie rencontra une tendance plus profonde, mise en lumière par Foucault à partir du cours qu'il donna au Collège de France en 1973-1974, publié en 2003 sous le titre *Le pouvoir psychiatrique*. Foucault y poursuivait sa généalogie de la psychiatrie en partant d'un autre paradigme : il s'agissait cette fois de considérer la psychiatrie comme un « pouvoir-savoir », autrement dit plus seulement comme une discipline médicale mais comme un instrument de pouvoir intégré dans les instances de contrôle de l'individu et de gestion

de la population qu'il étudia au début des années 70. Or, de telles analyses éclairent le rôle fondamental que joue la psychiatrie dans nos sociétés actuelles : psychologiser tout comportement problématique ou « déviant » grâce au fameux DSM (outil de diagnostic américain⁽¹⁾) pour en proposer une solution « médicale » se substituant à d'autres réponses possibles. Ainsi, par exemple, les conséquences de conditions de travail toujours plus exigeantes sont interprétées en termes de dépression ou de *burnout* appelant un traitement psychique quand elles devraient donner lieu à des luttes syndicales et politiques. ●

(1) *Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders* : classement et catégorisation des critères diagnostiques des troubles mentaux.

Politique de Foucault⁽¹⁾

→ par Jean Terrel, professeur émérite de philosophie,
Université Bordeaux Montaigne

Foucault a mis l'accent, dans ses derniers ouvrages, sur les mécanismes du consentement des individus à leur assujettissement, se déplaçant ainsi de la politique à l'éthique. Mais en analysant les ressorts subjectifs de la servitude, il élaborait en réalité une politique de la vérité.

Dans la biographie de Foucault, on a pris l'habitude de distinguer trois périodes, selon que les questions du savoir (1966-1969), des relations de pouvoir (1970-1979) et de la formation du sujet (1980-1984) sont successivement privilégiées. À rester prisonnier de ce découpage, la politique ne concerne que la période centrale : avant 1970, Foucault travaille à une histoire de la vérité et à une *Archéologie des savoirs* (Paris, Gallimard, 1969), à partir de 1980 et jusqu'à sa mort, à une histoire des formes de subjectivation qui l'éloigne de l'actualité immédiate puisque l'étude de l'Antiquité est privilégiée ; entre ces deux périodes, la politique risque de devenir une affaire de circonstance.

Engagé dans l'action politique à la suite du mouvement de 1968 (il participe à la création et à l'action du *Groupe d'Information sur les Prisons*), Foucault étudie les relations de pouvoirs nécessairement présents dans tous les rapports entre les gens. Il ne s'agit pas de les diaboliser ou de rêver à leur suppression, mais de montrer la nécessité de l'attitude critique : aucune ne va jamais de soi. Pendant quatre ans, l'analyse porte sur les mécanismes par lesquels on discipline les corps, en leur imposant de l'extérieur des normes, pour mieux gouverner les affects et les pensées. Prenez de l'eau bénite, « cela vous fera croire et vous abêtira », comme si, pourrait commenter Foucault en s'écartant bien sûr de

Pascal, l'âme était l'effet psychique du formatage des corps et le pouvoir d'auto-discipline qui en retour les emprisonne. Disséminées dans toute la société, les disciplines peuvent venir se loger (mais cette fixation n'a rien de nécessaire) dans une institution punitive close comme la prison dont la naissance au début du XIX^e siècle est ainsi expliquée (*Surveiller et punir*, Paris, Gallimard, 1965). Accompagnant le reflux des mouvements de l'après 68, Foucault prend ensuite congé d'une politique définie par la guerre de classe et le projet de révolution (« *Il faut défendre la société* », Cours au Collège de France, 1976). Désormais, il insiste sur les



© Elle Kagan / BDIC

Journée d'action du GIP
(Groupe d'informations
sur les prisons)
du 17 janvier 1972 :
ministère de la Justice

formes de pouvoir qui, dans le jeu de la contrainte et de la liberté, laissent davantage de place à l'initiative des sujets, à un contrôle plus doux et plus libéral des conduites *Naissance de la biopolitique* (Cours au Collège de France, 1979) ; plutôt que de « normater » les comportements de l'extérieur, on sollicite le consentement des individus à leur assujettissement. Du fait de cet intérêt pour les formes non disciplinaires de gouvernement, Foucault se déplace peu à peu de la politique à l'éthique, des relations par lesquelles on gouverne les autres à celles par lesquelles chacun se gouverne lui-même. C'est cependant une erreur de réduire la politique de Foucault à cette étude des relations

de pouvoir et de gouvernement. Elle est en réalité présente dans tout son itinéraire. Voilà comment Foucault décrit en 1978 l'expérience de ceux qui comme lui avaient une vingtaine d'années en 1945 : « *L'expérience de la guerre nous avait démontré la nécessité et l'urgence d'une société radicalement différente*

de celle où nous vivions. Cette société qui avait permis le nazisme, qui s'était couchée devant lui [...]. On désirait un monde et une société non seulement différents, mais qui auraient été un autre nous-mêmes ; on voulait être autres dans un monde complètement autre »⁽²⁾.

Or voici comment quelques mois avant sa mort il avait prévu de terminer son cours sur

Le courage de la vérité (Cours au Collège de France, 1979) : « *Ce sur quoi je voudrais insister pour finir, c'est ceci : il n'y a pas d'instauration de la vérité sans une position essentielle d'altérité ; la vérité, ce n'est jamais le même ; il ne peut jamais y avoir de vérité que dans la forme de l'autre monde et de la vie autre* »⁽³⁾.

« L'autre monde », cela peut être le mot d'ordre d'une spiritualité idéaliste comme celle que Platon inaugure ; « combat dans ce monde contre ce monde », « vie autre », courage de penser autrement pour s'altérer et altérer le monde, Foucault retrouve en 1984 la position de ses vingt ans. Changer la société à notre image pour en faire un autre nous-mêmes ne suffit pas : l'altération du monde passe par le travail sur soi, par l'effort pour penser autrement.

De 1980 à 1984, le travail sur l'éthique est en réalité une politique de la vérité : il s'agit d'analyser les ressorts subjectifs de la servitude, de montrer la possibilité d'un nouveau rapport à soi, d'une altération de soi comme condition d'une altération du monde. Au terme de cet itinéraire que la mort a interrompu, la volonté de vérité devient le principe de cette expérience spirituelle dont la politique est la pierre de touche. ●

(1) Jean Terrel, *Politiques de Foucault*, Paris, PUF, 2010. Voir aussi, « De la critique de la volonté de vérité à la volonté de vérité », *Cahiers philosophiques*, n° 130, 2012, p. 7-28.

(2) *Dits et écrits*, n° 281, Paris, Gallimard, 2001, II, p. 868.

(3) Manuscrit du cours de 1984, leçon du 28 mars 1984, *Le courage de la vérité*, Paris, Gallimard-Le Seuil, 2009, p. 310-311.

Foucault retrouve en 1984
la position de ses vingt ans.
Changer la société à notre image
pour en faire une autre
nous-mêmes ne suffit pas :
l'altération du monde passe
par le travail sur soi, par l'effort
pour penser autrement.

Vérité et « régime de vérité »

→ par Alain Policar

Foucault ne distingue pas conditions d'existence du savoir et conditions de vérité. Cette soumission de l'épistémologie à la généalogie nie l'autonomie de la science par rapport à la culture. Elle a, en outre, des conséquences politiques dommageables.

En 1983, peu de temps avant sa disparition, Foucault écrit : « *Mon problème n'a pas cessé d'être toujours la vérité, le dire-vrai* »⁽¹⁾. Il ajoute, dans un entretien postérieur : « *Tous ceux qui disent que, pour moi, la vérité n'existe pas sont des esprits simplistes* »⁽²⁾. Je laisse le lecteur juge de la pertinence de ce diagnostic et j'assume le risque d'être rangé dans cette catégorie. Mais, s'il convient de ne pas sous-estimer l'apport de Foucault dans le domaine de l'archéologie des connaissances, c'est-à-dire dans celui des conditions de production des discours sur la sexualité, la folie ou la prison, on ne doit précisément pas confondre ces questions des conditions d'existence du savoir avec celles, spécifiques à l'épistémologie, qui en déterminent les conditions de vérité. Mon souci sera donc de montrer que la version particulièrement radicale du constructivisme de la connaissance défendue par Foucault est inacceptable, notamment en raison de ses conséquences politiques.

En quoi Foucault est-il constructiviste et quelles raisons avons-nous de rejeter ce type d'engagement ? Dans un entretien de 1977, il affirme que « *la "vérité"* [les guillemets sont de lui] *est liée circulairement à des systèmes de pouvoir qui la produisent et la soutiennent, et à des effets de pouvoir qu'elle induit et qui la reconduisent. "Régime" de la vérité* »⁽³⁾. Qu'est-ce qu'un « régime de vérité » ? Il est constitué par un système épistémologique (les règles de justification des énoncés)

et par les dispositifs de pouvoir dans lesquels il s'inscrit. Dès lors, ce ne sont pas les faits qui nous contraignent mais le « régime de vérité » (ou encore l'« épistémè »⁽⁴⁾ ou le « discours ») de la société à laquelle nous appartenons. Ce raisonnement est idéal-typique du constructivisme de la justification.

Un savoir est donc dans le système foucauldien une forme d'organisation de nos représentations et de nos pratiques. Comme le remarque opportunément Jean-Jacques Rosat, il est donc « parfaitement concevable qu'un "savoir" au sens de Foucault puisse ne contenir que des énoncés faux au sens le plus ordinaire du terme »⁽⁵⁾. Cela signifie que, dans cette perspective, la distinction entre

croissance et connaissance est sans objet. Nous ne sommes donc pas autorisés à concevoir les révolutions scientifiques comme des progrès dans la recherche de la vérité mais comme des passages d'un régime de vérité à un autre. La notion d'objectivité devient ainsi une catégorie locale, une production historique dont il convient de rendre compte. Dès lors, ce n'est pas sa vérité qui explique la circulation d'un énoncé : l'autorité acquise dans la vie sociale peut influencer la détermination même de ce qui sera considéré comme un résultat scientifique. L'idée d'une autonomie de la science par rapport au contexte social et culturel est donc récusée. Pour le dire autrement, la vérité serait soluble dans le social. Le scientifique devient un simple constructeur de modèles, la référence à une nature dont il faudrait expliquer le comportement étant sans objet.

Dans l'« épistémologie » de Foucault, il n'existe aucune place pour la distinction entre *être vrai* et *être tenu pour vrai*. Cette dépendance des faits à l'égard de la culture est la manifestation de la place prépondérante accordée aux critères externes, c'est-à-dire au poids des logiques financières, politiques et technologiques.

Même s'il ne fait guère de doute que les scientifiques recherchent une rétribution de leurs travaux, il est plus difficile d'admettre qu'ils construisent une réalité en fonction de leurs convictions personnelles. Il est essentiel de ne pas confondre, comme le souligne Jacques Bouveresse, le

caractère historiquement déterminé des moyens dont nous disposons pour décider si une proposition est vraie ou fausse avec « la vérité ou la fausseté de la proposition, qui peut très bien être déterminée sans que nous y soyons pour quelque chose »⁽⁶⁾. Comme l'avait bien vu Bourdieu, le champ scientifique est « un lieu historique où se produisent des vérités transhistoriques »⁽⁷⁾.

On imagine parfois que le relativisme cognitif auquel conduit ce constructivisme est de nature à garantir le droit des minorités et des dominés à défendre leur propre vision du monde, et c'est une des raisons de son pouvoir de séduction. Mais, en réalité, c'est tout le contraire : « *Si les puissants ne peuvent plus*

critiquer les opprimés parce que les catégories épistémologiques fondamentales sont inévitablement liées à des perspectives particulières, il s'ensuit également que les opprimés ne peuvent plus critiquer les puissants. Voilà qui menace d'avoir des conséquences profondément conservatrices »⁽⁸⁾. En somme, le meilleur moyen de résister au pouvoir, lorsqu'il est illégitime, c'est la vérité. Elle est au fond l'ultime protection dont disposent les plus faibles contre l'arbitraire des plus forts. Or, ces rêves d'émancipation, pourtant au cœur des combats de Foucault, sont, dans sa philosophie anti-humaniste, anachroniques et dérisoires. ●

(1) « Structuralisme et post-structuralisme » in *Dits et écrits*, Paris, Gallimard (coll. Quarto), 1994-2001, tome II, p. 1264.

(2) « Le souci de la vérité » in *Dits et écrits*, op. cit., p. 1488.

(3) « Entretien avec Michel Foucault », in *Dits et écrits*, op. cit., p. 160.

(4) La notion d'épistémè est introduite en 1966 dans *Les Mots et les Choses*. Son équivocité conduira Foucault à l'abandonner. L'une des raisons de cet abandon réside dans le fait qu'elle est, chez le philosophe, très différente de sa signification en grec. Dans cette langue, elle signifie tout simplement « science » ou « connaissance » alors que Foucault évoque plutôt une vision du monde ou une mentalité.

(5) Rosat, « Sur Foucault et la vérité », in Paul Boghossian, *La peur du savoir. Sur le relativisme et le constructivisme de la connaissance*, Marseille, Agone, 2009, p. 174.

(6) Bouveresse, « L'objectivité, la connaissance et le pouvoir » in Didier Éribon, *L'infréquentable Michel Foucault*, Paris, EPEL, 2001, p. 141.

(7) Bourdieu, *Science de la science et réflexivité*, Paris, Raisons d'agir, 2001, p. 136.

(8) Boghossian, *La peur du savoir*, op. cit., p. 162.

▼

Le meilleur moyen de résister au pouvoir, lorsqu'il est illégitime, c'est la vérité. Elle est au fond l'ultime protection dont disposent les plus faibles contre l'arbitraire des plus forts.

▲



© THELUNNYMAN / Flickr.fr

La sexualité en question

→ par Sandra Boehringer, MCF d'histoire grecque, Université Marc Bloch de Strasbourg*

Pour Foucault, la sexualité n'est pas une donnée naturelle. Elle doit dès lors être pensée dans le cadre de l'apparition de nouvelles formes de pouvoir, à la fin du XVIII^e siècle. Cette historicisation permet de comprendre que les identités contemporaines sont le produit d'une culture, l'« ordre naturel » étant une fiction discursive.

La sexualité est le dernier grand chantier ouvert par Michel Foucault avec la publication, en 1976, de *La Volonté de savoir*, premier volume de l'*Histoire de la sexualité*. C'est une entreprise immense, qui marquera profondément le champ des études sociales, historiques, politiques et anthropologiques, et pourtant c'est un chantier inachevé, interrompu par la mort du philosophe en 1984, au moment même où paraît le troisième volet, *Le Souci de soi*. Lorsque le projet prend forme, le philosophe en annonce les étapes : *La Chair et le corps* ; *La Croisade des enfants* ; *La Femme, la mère et l'hystérique* ; *Les pervers* ; *Populations et races* – des figures propres à mettre au jour le dispositif moderne de sexualité dans lequel, depuis la fin de l'âge classique, les individus sont pris. En réalité, le projet empruntera un autre chemin : les tomes 2 et 3 remontent dans le temps et s'attachent à analyser l'éthique sexuelle des Grecs et des Romains de l'Antiquité ; *Les Aveux de la chair*, le tome 4 portant sur les premiers temps de christianisme, ne sera jamais publié.

La question sexuelle est au cœur des réflexions et des débats des années post-1968, un contexte intellectuel et politique où se font entendre de nouvelles voix telle que celles des féministes et des militants pour la cause homosexuelle, d'une part, des mouvements antipsychiatriques et de la psychothérapie institutionnelle, d'autre part. En 1972, Gilles Deleuze et Félix Guattari publient *Capitalisme et schizophrénie. L'Anti-Œdipe* et Guy Hocquenghem, *Le désir homosexuel*. Le corps lesbien de Monique Wittig paraît en 1973. C'est dans cette atmosphère de « révolution sexuelle » que Michel Foucault entreprend d'infirmer l'idée d'une « libération » et de décrire le dispositif normatif de la sexualité moderne. Le philosophe part du constat que ce que l'on a longtemps considéré comme tabou ou



© Images Improbables / flickr.fr

L'identité de soi

réprimé – le sexe – est en réalité, et depuis longtemps, extrêmement producteur de discours (c'est la réfutation de l'hypothèse répressive). Il montre que la sexualité n'est pas une donnée naturelle ni un invariant : « *Il y a tout un champ d'historicité complexe et riche dans la manière dont l'individu est appelé à se reconnaître comme sujet moral de la conduite sexuelle*⁽¹⁾ ». Le contexte auquel Michel Foucault s'intéresse dans *La Volonté de*

▼
L'apport de la réflexion de Michel Foucault aux études de genre est fondamental par l'historicisation qu'il entreprend des identités contemporaines et par la mise au jour de cette forme de gouvernementalité qu'il nomme le biopouvoir.
 ▲

savoir est celui de l'apparition de nouvelles formes de pouvoir, à la fin du XVIII^e siècle, ce tournant où « quelque chose a fait qu'on est entré dans la société de la norme, de la santé, de la médecine, de la normalisation qui est notre mode essentiel de fonctionnement maintenant⁽²⁾ ». La sexualité est le champ de prédilection d'un pouvoir qui « produit des domaines de

connaissance et des rituels de vérité⁽³⁾ » ; elle fait suite à l'expérience antique des *apbrodisia* et à l'expérience chrétienne de la « chair ». Elle est un dispositif moderne complexe, sommant les individus de se définir selon les normes de celui-ci.

Il s'agit, dans cette enquête, de faire l'histoire d'une expérience, l'histoire de la façon dont les individus ont été amenés à se reconnaître comme sujet d'une sexualité, comment ils ont pensé, nommé, classé et évalué moralement leurs pratiques sexuelles et comment ces conduites ont pris place dans une réflexion sur soi, menant à une transformation de soi, chez les Anciens, ou à la découverte d'une vérité sur soi, aujourd'hui. Dans sa préface aux mémoires d'Herculine Barbin, une jeune personne intersexuée qui vécut à la fin du XIX^e siècle, Foucault pointe la croyance contemporaine en une vérité du sexe : « *On admet aussi que c'est du côté du sexe qu'il faut chercher les vérités les plus secrètes et les plus profondes de l'individu ; que c'est là qu'on peut le mieux découvrir ce qu'il est et ce qui le détermine ; et si pendant des siècles on a cru qu'il fallait cacher les choses du sexe parce qu'elles étaient honteuses, on sait maintenant que c'est le sexe lui-même qui cache les parties les plus secrètes de l'individu : la structure de ses fantasmes,*

(1) *L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, p. 39.

(2) « Le pouvoir, une bête magnifique » [1977], *Dits et Écrits*, II, n° 212, p. 373.

(3) *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard, 1975, p. 227.

les racines de son moi, les formes de son rapport au réel⁽⁴⁾. »

Cette historicisation d'une expérience que les sciences, les techniques et la religion présentent comme universelles et anhistoriques, objet d'un savoir scientifique (*scientia sexualis*) créant les lignes de partage entre le normal et l'anormal, entre le sain et le pathologique, produit un effet sans précédent dans le champ des sciences sociales : il y a un avant et un après Foucault, quand bien même certains éléments de sa réflexion faisaient déjà l'objet de travaux universitaires aux États-Unis⁽⁵⁾.

L'Usage des plaisirs et *Le Souci de soi* (1984), consacrés à l'Antiquité grecque et romaine, viennent définitivement démontrer l'historicité du dispositif de la sexualité, telle que le définit le philosophe : « La sexualité, bien plus qu'un élément de l'individu qui serait rejeté hors de lui, est constitutive de ce lien qu'on oblige les gens à nouer avec leur identité sous la forme de la subjectivité⁽⁶⁾ ». En Grèce comme à Rome, l'érotisme – Foucault parle d'*aphrodisia* – n'a pas de valeur

identitaire : dans ces sociétés « d'avant la sexualité⁽⁷⁾ », le choix du sexe du partenaire ne vient rien dire d'une intimité secrète : la gestion des pratiques sexuelles est un aspect parmi d'autres d'une pratique plus large que Michel Foucault nomme « technique de soi ». Les pratiques sexuelles ne sont pas perçues indépendamment d'autres pratiques (l'alimentation, l'exercice physique et intellectuel, les soins apportés au corps⁽⁸⁾) auxquelles il s'agit de s'adonner dans une pleine maîtrise de soi et dans le refus de l'excès. La problématisation morale de la relation pédérastique (masculine) à l'époque grecque classique est à comprendre dans le cadre de cette « diététique ».

Dans ces deux volumes, ces techniques de soi ne sont étudiées par le philosophe que du point de vue de l'homme adulte et citoyen, ce que ne manqueront pas de lui reprocher certaines féministes, à juste titre. Cependant, l'apport de la réflexion de Michel Foucault aux études de genre est fondamental par l'historicisation qu'il entreprend des identités contemporaines et par

la mise au jour de cette forme de gouvernementalité qu'il nomme le biopouvoir. L'hétérosexualité et l'homosexualité sont des inventions modernes, éléments d'un dispositif contemporain de classification des individus : les identités contemporaines sont le fruit d'une culture, l'« ordre naturel » proclamé aujourd'hui par certains est une fiction discursive. ●

(4) « Le vrai sexe » [1980], *Dits et Écrits*, IV, n° 287, p. 117-123, p. 118.

(5) En particulier, Mary McIntosh, « The Homosexual Role », *Social Problems*, no 16-2, 1968, p. 182-192, trad. de C. Broqua (avec la collaboration de N. Paulme), « Le rôle homosexuel », *Genre, sexualité & société*, Hors-série n° 1, 2011.

(6) « Sexualité et pouvoir » [1978], *Dits et Écrits*, II, n° 233, p. 552-570, p. 570.

(7) Selon le titre de l'ouvrage : David M. Halperin, John J. Winkler et Froma I. Zeitlin (éd.), *Before Sexuality. The Construction of Erotic Experience in the Ancient World*, Princeton, 1990.

(8) *L'Usage des plaisirs*, Paris, Gallimard, 1984, p. 55 sq.

* Auteure avec Louis-Georges Tin de *Homosexualité. Aimer en Grèce et à Rome*, Les Belles Lettres, Paris, 2010.

Une politique sans normes

→ par Michael C. Behrent, *Appalachian State University*

En faisant de la notion d'« homme » un outil de contrôle social, Foucault donne à la politique de nouveaux critères. Aussi, sa conception matérialiste et militaire du pouvoir tient-elle les principes éthiques à distance. Il est pourtant permis de se demander si, à l'âge du néolibéralisme triomphant, nous pouvons nous passer d'une morale de résistance.

Des intellectuels, on attend des repères. C'est sans doute une des fonctions traditionnelles de l'intellectuel, surtout en France : Zola et les droits de l'homme. Camus et la résistance. Sartre et l'anticolonialisme. À cette tradition de magistère moral, Michel Foucault vint jouer le rôle de trouble-fête. Certes, comme ses prédécesseurs, il manifesterait dans les cortèges et signera des tribunes. Mais il refusera, à quelques exceptions près, d'adosser ses prises de positions à des arguments d'ordre moral. Tout en soutenant une sorte de programme d'émancipation tous azimuts, il conçoit la politique – fidèle à ses prédilections nietzschéennes – comme étant « par-delà le bien et le mal ». Position dont ses critiques sont nombreux à douter de sa cohérence.

Comment Foucault arriva-t-il à cette idée d'une politique sans normativité ? D'abord à travers sa critique de l'humanisme et de sa

notion d'« homme », dont Foucault prononcera l'acte de décès (comme concept organisateur du savoir) dans *Les mots et les choses* (1966). Pour la génération de Sartre, le but de la politique avait été de désaliéner la société en donnant libre cours au « pour soi », l'es-

sence même de l'existence authentique. A travers ses analyses des institutions sociales, Foucault soutiendra que la notion d'« homme », ainsi que les réformes qu'elle véhicule (tel l'asile psychiatrique ou la prison panoptique), est un outil de contrôle social. ▶▶



Les attributs du pouvoir...

► Ainsi, en analysant « la douceur pénale comme technique de pouvoir », écrit Foucault, on arrive à « comprendre à la fois comment l'homme, l'âme, l'individu normal ou anormal sont venus doubler le crime comme objets de l'intervention pénale »⁽¹⁾. En somme, si cette notion d'« homme », le principe même au nom duquel les grandes luttes émancipatrices de l'époque contemporaine se sont faites, se trouve dévoilée comme potentiellement répressive (et justement du fait de sa dimension normative), la politique devrait dorénavant s'orienter selon de nouveaux critères.

Foucault arrive afin à articuler ses critères à partir du milieu des années 70, une fois qu'il a réussi, Nietzsche aidant, à redéfinir le pouvoir. Foucault commence en s'attaquant à la notion de droit et à la représentation légaliste du pouvoir, et en proposant, à sa place, une conception stratégique, empruntée à la pensée militaire : le pouvoir ne doit pas être conçu « comme une propriété, mais comme une stratégie » ; il doit avoir « pour modèle la bataille perpétuelle plutôt que le contrat qui opère la cession ou la conquête qui s'empare d'un domaine »⁽²⁾. Ainsi, la distinction entre dominant et dominé s'aplatit : plutôt que des statuts essentiellement opposés, ils n'occuperaient, selon Foucault, que des différentes positions stratégiques sur un champ de bataille. Si Foucault soutient que le pouvoir est omniprésent – immanent à et producteur des relations sociales dans leur ensemble – il affirme du même coup et par voie de conséquence que la résistance l'est aussi, comme élément constitutif du pouvoir en tant que tel : « Les résistances sont l'autre terme, dans les relations de pouvoir ; elles s'y inscrivent comme l'irréductible vis-à-vis » ; la contrepartie du pouvoir omniprésent est « l'essaimage des points de résistance [traversant] les stratifications sociales et les unités individuelles »⁽³⁾.

Par conséquent, les luttes, la politique au sens fort du terme, ne serait que l'art d'exploiter les possibilités de renversement rendues possibles par une situation stratégique donnée. Dans cette conception matérialiste (au sens d'un matérialisme des relations de pouvoir, plutôt que des forces économiques) et militaire du pouvoir, les principes éthiques apportent peu – à moins qu'on ne les saisisse non comme les motivations ou le sens profond d'une action, mais comme des machines de guerre. Ainsi il arrive à Foucault d'évoquer la notion de « droit » dans ses activités militantes, tout l'en ayant désavouée dans ses écrits théoriques : rien ne vous contraint de renoncer à un concept qui, sur un champ de bataille précis, peut être mobilisé à des fins stratégiques utiles.

Ce refus d'ancrer la politique dans une visée éthique suscita l'incompréhension ainsi que de nombreuses critiques. En 1971, le linguiste et militant américain Noam Chomsky réprova la thèse du philosophe selon laquelle les conflits politiques se résumeraient à la question de « savoir qui va gagner ce combat mortel ». « Dans ces cas-là », affirme Chomsky, « si on n'est pas capable de justifier son combat, il faut l'abandonner. On doit montrer que la révolution sociale que l'on conduit est menée à une fin de justice, pour satisfaire des besoins humains fondamentaux, et non pour donner le pouvoir à un autre groupe simplement parce qu'il le veut »⁽⁴⁾.

Selon Michael Walzer, pour Foucault « la moralité et la politique vont ensemble [...] Abolir des systèmes de pouvoir, c'est abolir les catégories morales aussi bien que scientifiques : qu'elles s'en aillent toutes ! » Mais,

ajoute-t-il, Foucault ne nous donne « aucune raison d'espérer que de [nouveaux codes et disciplines] seraient meilleurs que ceux sous lesquels nous vivons actuellement. De même qu'il ne nous donne aucun moyen de savoir ce que "meilleur" pourrait vouloir dire »⁽⁵⁾. Enfin, d'après Habermas, Foucault, en maintenant que toute normativité se résume à une sorte de violence, ne peut rendre compte des normes que son propre discours ne peut

que véhiculer (par exemple, le désir de protéger le corps des sévices auxquels il est souvent exposé). Par conséquent, une normativité arbitraire plane sur l'œuvre de Foucault. Pour Habermas, Foucault incarnerait les dangers d'un discours critique sur la société qui rejette trop catégorique-

▼
Pour Habermas, Foucault incarnerait les dangers d'un discours critique sur la société qui rejette trop catégoriquement la rationalité du « projet des Lumières ».

ment la rationalité du « projet des Lumières », qui, selon lui, n'a encore rien perdu de sa puissance émancipatrice⁽⁶⁾.

Si Foucault a tant insisté sur la nécessité d'émanciper les luttes politiques de l'articulation des normes, c'est sans doute parce que les grandes idéologies des « Trente Glorieuses » – sur l'État providence, la réforme sociale, ainsi que le marxisme – avaient, en dépit de leur humanisme et moralisme, effectivement des versants répressifs. Mais serait-il allé trop loin ? En 1979, il a apprécié le fait que la société envisagée par les ultralibéraux de l'École de Chicago ne soit pas « une société dans laquelle le mécanisme de la normalisation générale et de l'exclusion du non-normalisable serait requis »⁽⁷⁾. À un âge où le néolibéralisme semble, à travers la généralisation du marché, en train de réduire la plupart des relations sociales à des rapports de force, la contestation n'a-t-elle pas besoin, plus que jamais, d'une morale de résistance ? ●



(1) *Surveiller et punir*, Gallimard, 1975, p. 28.

(2) Idem, p. 31.

(3) *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976, p. 127.

(4) « De la nature humaine : justice contre pouvoir » (avec N. Chomsky), *Dits et écrits*, Paris, Gallimard, 1996, tome II, p. 506.

(5) Michael Walzer, « The Politics of Michel Foucault », in Foucault : *A Critical Reader*, Davis Couzens Hoy (dir.), Oxford, New York, Basil Blackwell, 1986, p. 61.

(6) Jürgen Habermas, *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences*, Paris, Gallimard, 2011.

(7) *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Seuil/Gallimard, 2004, p. 265.

Pour une meilleure articulation

→ par Pierre Chantelot et Michelle Lauton, membres du BN

Des « collègues universitaires de proximité » chers à Valérie Pécresse, au « continuum bac - 3/bac +3 » instauré par la loi sur l'ESR, la stricte continuité entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur (ES) est érigée en dogme et en condition *sine qua non* de réussite.

Le baccalauréat, premier grade universitaire est la condition d'accès à l'enseignement supérieur public. Qu'il soit issu de la filière générale, technologique ou professionnelle, tout bachelier aspire légitimement à la réussite d'études dans l'enseignement supérieur (ES). Si l'accueil de plus de bacheliers dans l'ES participe à la démocratisation de l'accès aux études, la réforme du LMD, la restriction des budgets et la détérioration des conditions de vie des étudiants ne permettent pas de former dans des conditions favorables et de faire réussir tous les bacheliers à l'université.

Au congrès de Reims en 1982, le SNESUP avait abordé cette problématique. Dans son rapport introductif, Marcel Brissaud⁽¹⁾ invitait à « mieux connaître les publics qu'il faut accueillir ». Il rappelait « la nécessité du libre accès aux études supérieures de tous les bacheliers dans une formation (...) conforme à leur choix et dans un lieu proche de leur domicile ». Il ajoutait « accueillir cela signifie à la fois donner les moyens de travail (mesures sociales de grande portée) et fournir les compléments et les soutiens diversifiés qui peuvent permettre à chacun de prendre sa place et de se qualifier ». Il disait aussi que « la "formation initiale" doit faire un parcours important pour se rapprocher de la "formation continue" ». Figurait aussi notre exigence de la double finalité d'un diplôme de poursuite d'études et d'accès à l'emploi : « Chaque année, seraient ouvertes aussi bien des sorties avec qualification attestée et réelle que la poursuite des études en vue de nouveaux diplômes. Toutes les sorties pourraient faire l'objet de relevés de qualification acquise dans le cadre de diplômes nationaux authentiques ».

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Les universitaires, dans leur université et en réseau, mais sans réelle coordination nationale, font preuve de créativité pour inventer des dispositifs ou créer des parcours spécifiques permettant à la diversité des bacheliers arrivant en L1 de pouvoir obtenir un diplôme de licence. Beaucoup déplorent que le parcours universitaire des bacheliers technologiques et professionnels s'arrête par l'échec ou l'abandon en première année de licence conçue pour d'autres. Les universitaires participent – ici ou là – à des échanges avec les lycées (réunions d'information pour présenter les filières, visites d'enseignants,

visites d'enseignants, CPGE mixtes université-lycée, etc.). La formation par la recherche dès le cycle licence est l'essence même de l'enseignement à l'université. Elle développe l'esprit critique et incite l'étudiant à poser ses propres questions, à tirer parti de ses erreurs, à accroître son autonomie. Elle permet un contenu d'enseignement au plus près des derniers résultats de la recherche, avec une variété selon les disciplines et le niveau d'enseignement. Elle exige l'implication d'enseignants-chercheurs dès le L1, formés à l'enseignement et à la recherche. Instaurer un « continuum bac - 3/bac +3 » comme le prône le ministère, alors qu'il n'existe pas de recherche en lycée, induirait un effet miroir entre le lycée et l'université. Le risque d'un collègue universitaire sans recherche serait majeur.

RUPTURE ET CONTINUITÉ...

En termes de contenus enseignés, faut-il parler de continuité, de rupture, d'articulation lycée – université ? Cela appelle des réponses diverses, puisque certaines matières enseignées à l'université ne le sont pas au lycée (droit,

psychologie, sociologie, médecine...). Il existe certes des disciplines dont les contenus enseignés au lycée sont des points d'appui pour les cursus universitaires, même si certains collègues les considèrent comme inadéquats. D'où la nécessité d'une connaissance mutuelle des programmes, d'une participation d'universitaires à leur élaboration et à la préparation des sujets de baccalauréat (équipes mixtes lycée-université).

Par ailleurs, même si les modalités pédagogiques en lycée ont évolué (TPE...), elles sont différentes de celles de l'ES où l'aptitude à la prise de notes, la recherche documentaire (bibliothèque, outils numériques), l'apprentissage du travail en groupe sont fondamentales et exigent une autonomie assumée. Avec des incidences sur l'évaluation des acquis.

Ainsi, renforcer l'articulation Lycée-Université ne consiste pas à supprimer les changements de paradigme entre secondaire et supérieur.

ET AU NIVEAU INSTITUTIONNEL ?

Une meilleure réussite de tous les étudiants ne peut relever de la simple bonne volonté et du bénévolat. Le SNESUP-FSU travaille avec les autres syndicats de la FSU pour faire des propositions. Au CNESER et au CSE, nous avons déposé des amendements allant dans le même sens critique sur les quotas de bacheliers professionnels et technologiques à admettre en STS et IUT. Mais rien ne se fera sans une formalisation institutionnelle du travail et sa reconnaissance. Ne pourrait-on pas imaginer des formations continues communes aux enseignants des lycées et aux universitaires ? Il faut aussi que les charges de travail des collègues s'impliquant dans la liaison lycée-université, dans la réussite de tous les étudiants soient prises en charge dans leur service (tableau national d'équivalence des tâches). ●

(1) Secrétaire général adjoint de 1997 à 2003.

▼
Renforcer l'articulation
lycée-université ne consiste
pas à supprimer les
changements de paradigme
entre secondaire et supérieur.
▲

Sauver un mur porteur de l'enseignement supérieur et de la recherche

→ par Bruno Truchet, secrétaire national et co-responsable du secteur Recherche

La réunion du 11 juin a permis à la communauté scientifique de se mobiliser et réaffirmer ses revendications salariales. L'emploi est un besoin crucial pour l'ESR et pour l'avenir d'une société et de sa jeunesse.

Le 11 juin a eu lieu un événement suffisamment rare pour souligner la gravité de la situation : les 1 230 membres des conseils et des sections du comité national du CNRS furent convoqués pour une session exceptionnelle, avec comme unique ordre du jour l'emploi scientifique.

Cette journée a montré la mobilisation et la détermination des collègues sur cette question : malgré la grève à la SNCF, l'amphithéâtre était plein, avec plus de 530 participants. Grâce à un comité d'organisation efficace et des présentations claires des intervenants (mention spéciale à Alain Trautmann et à notre camarade Domi-

nique Faudot pour leurs analyses très complètes), le constat était sans appel : l'emploi scientifique en France est en chute libre, alors que de multiples solutions existent pour remédier à cette situation...

Quelques chiffres⁽¹⁾ tout d'abord : les effectifs du personnel permanent du CNRS ont baissé de plus de 800 postes entre 2002 et 2012. À cela s'ajoute les récentes vagues de gel de postes dans les universités (au moins 500 en 2013). Même si le gouvernement maintenait la politique actuelle de remplacement des départs en retraite dans l'ESR, le problème continuerait à s'amplifier : au CNRS, le nombre de ces départs va passer de 801 en 2007 à 472 en 2016 (chercheurs et ITA confondus), et de 1 957 à 1 381 dans l'enseignement supérieur. Deux derniers chiffres qui illustrent parfaitement l'angoisse actuelle des jeunes docteurs français : le nombre de postes mis au concours CNRS est passé de 400 à 300 entre 2010 et 2014, tandis que le nombre de candidats par poste de CR a explosé sur la même période (18 à 28, soit moins de 4 % de taux de réussite).

Les conséquences de l'effondrement de ce mur porteur sont lourdes à plusieurs

niveaux. Pour les jeunes docteurs qui cherchent désespérément à obtenir un poste permanent, cela se traduit par un enchaînement de contrats post-doctoraux en France ou à l'étranger, des vacances sans lendemain voire des périodes sans emploi (avec un taux de chômage de 10 %, la France est dans le wagon de queue de l'UE). Pour la majorité d'entre eux, ces nombreuses années de précarité et de sacrifices les conduiront à jeter l'éponge et à se diriger vers des métiers bien éloignés de la recherche, ce qui, au-delà du drame humain évident, constitue un gigantesque gâchis de compétences et d'argent public consacré à leur formation.

Pour les laboratoires, l'augmentation spectaculaire des personnels précaires (pour le CNRS, de 4 968 à 8 001 entre 2005 et 2012) pose un vrai problème de continuité des projets de recherche. La rareté

▼
La rareté des postes amplifie également de multiples dérives : népotisme, recrutement uniquement locaux, dossiers de publications « gonflés » artificiellement, voire fraude scientifique.
 ▲

des postes amplifie également de multiples dérives : népotisme, recrutement uniquement locaux, dossiers de publications « gonflés » artificiellement, voire fraude scientifique.

LES VOCATIONS SCIENTIFIQUES EN DANGER

Au niveau de la formation, tout indique que les inscriptions en doctorat vont continuer à diminuer (prévision d'une baisse de 5,9 % entre 2012 et 2022). Au-delà des chiffres, sur le « terrain », nous sommes nombreux à constater la désaffection croissante des étudiants pour les métiers de la recherche.

Enfin, les conséquences pour la politique de recherche française sont franchement inquiétantes : la diminution des postes affaiblit l'influence des organismes, ce qui, combiné à la régionalisation de l'ESR, risque de conduire à une perte totale de vision et de stratégie pertinente au niveau

national. Évidemment, l'argument de l'austérité budgétaire « nécessaire » est chaque fois avancé par les gouvernements ; mais avec les 6 milliards d'euros d'exonération fiscale consacrés au crédit impôt recherche (CIR), cette justification ne tient pas, d'autant que l'efficacité réelle de ce CIR est, de l'avis même de la Cour des comptes⁽²⁾, franchement discutable, que ce soit en termes d'emplois ou d'investissement. Le président Hollande a malheureusement été très clair sur sa volonté de sanctuariser le CIR, hypnotisé par l'« innovation » et la promesse illusoire que celle-ci permettra des profits importants à court terme. Pourtant, chaque pourcentage du budget du CIR suffirait à créer 1 000 postes par an !

Notons l'intervention de Jean-Loup Salzmann qui, en bon vice-président de la CPU, a loué les bienfaits des RCE pour l'emploi. Nul doute que les précaires apprécieront la position de la CPU, à l'heure où les universités gèlent des centaines de postes pour cause de difficultés budgétaires. Après deux sessions de débat avec la salle sur la base d'un texte proposé par le comité d'organisation, une version finale⁽³⁾ était adoptée à l'unanimité. Ce texte, clair et au positionnement fort, a été largement relayé dans les médias nationaux, et constitue une excellente base pour discussion et mobilisation dans les établissements et laboratoires.

Parce que notre pays a les moyens, parce que le développement des connaissances est indispensable à son redressement et à son rayonnement, parce que nous en avons tous assez de voir des générations entières de jeunes chercheurs sacrifiées du fait de mauvais choix politiques, nous devons nous mobiliser pour sauver l'emploi scientifique ! ●

(1) http://www.cnrs.fr/comitenational/doc/recommandations/2014/cs_Financement_de_la_recherche_et_de_l_emploi_analyse_chiffree_du_CS_du_CNRS.pdf

(2) <http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/L-evolution-et-les-conditions-de-maitrise-du-credit-d-impot-en-faveur-de-la-recherche>

(3) <http://snscs.fr/spip.php?article3551>

La laïcité de l'enseignement supérieur

→ par Isabelle de Mecquenem, professeure de philosophie en ESPÉ

Faut-il introduire le principe de neutralité religieuse dans les règlements intérieurs des établissements de l'enseignement supérieur afin d'éviter les conflits ?

Il n'est pas anodin de parler de laïcité « de » ou « dans » l'enseignement supérieur. En effet, la première formule se place sur le plan des principes ; la deuxième, sous l'angle des problèmes. La doctrine officielle, attestée par une réponse écrite de l'ex-ministre de l'enseignement supérieur publiée au *JO* le 1^{er} octobre 2013, a plutôt consisté à rejeter l'existence de « difficultés particulières » en matière de laïcité au sein des établissements sur le mode du « ça se saurait... ».

Or, contre toute attente, l'Observatoire de la laïcité, rattaché au Premier ministre, a inscrit « la laïcité à l'université » dans son programme de travail 2014-2015 récemment publié en annexe de son premier rapport annuel. Quels sont les motifs pour que cette préoccupation insolite apparaisse dans la liste impressionnante des treize chantiers figurant à l'agenda de l'institution, qui vont de la loi de 1905 à la gestion du fait religieux dans le sport, en passant par la laïcité dans les prisons, alors que le dernier colloque de la CPU pointant publiquement des problèmes à ce sujet remonte à 2003 ?

Pour le comprendre, il faut d'abord rappeler une séquence houleuse récente entremêlant actualité politique et traitement médiatique de la laïcité, celui-ci contribuant beaucoup à faire de la question laïque en France, l'une des plus agitées depuis 30 ans en lui donnant l'acuité d'un « psychodrame national », selon l'expression judicieuse de l'historien Patrick Cabanel.

Cet épisode frappe par le degré d'incohérence et de perversité dont témoignent des événements qui se sont en partie déroulés au sommet de l'État. En effet, la réactivation de l'Observatoire par le président de la République au printemps 2013 a coïncidé avec l'autodissolution de la mission Laïcité du Haut Conseil à l'Intégration qu'animaient Alain Seksig depuis 2010. Mais au lieu d'un passage de témoin, c'est une interruption abrupte des travaux de la mission, constituée d'hommes et de femmes d'horizons divers, tous bénévoles, qui s'est produite au moment même où celle-ci



© Philippe Martin / lickr.fr

L'avis du 28 mars 2013 intitulé « *Expression religieuse et Laïcité dans l'enseignement supérieur* » est aujourd'hui disponible dans un volume qui rassemble les derniers travaux de la mission Laïcité.

devait remettre un rapport sur la laïcité dans l'enseignement supérieur au Premier ministre, officiellement prévu à l'automne 2013. Car la publication dudit rapport a été court-circuitée par une « fuite » dont le journal *Le Monde* s'est fait l'écho en plein été : « Le droit de porter le voile à l'université remis en question. Le HCI réclame l'interdiction des signes religieux dans l'enseignement supérieur ». Ajoutons à ces faits, la publication des rapports sur la « refondation de la politique d'intégration » sur le site du Premier ministre qui promouvaient une « société inclusive » en rupture totale avec le modèle républicain de laïcité, documents ensuite retirés du site officiel et relativisés par l'exécutif, et l'on prend alors conscience du maëlstrom ainsi créé. La CPU qui devait publier une version actualisée de son guide Laïcité de 2004 semble avoir reporté son projet *sine die*, ce qui, dans ce contexte, témoigne de saine prudence.

L'avis du 28 mars 2013 intitulé « *Expression religieuse et Laïcité dans l'enseignement supérieur* » est aujourd'hui disponible dans un volume qui rassemble

les derniers travaux de la mission Laïcité⁽¹⁾. Au lieu d'un brulôt anti-voile, on découvre un argumentaire en douze points qui abordent un ensemble de questions variées, qui vont de la carte d'étudiant aux locaux des associations étudiantes, en passant par la collation des grades dont le monopole public est réaffirmé. La finalité des propositions est de garantir la sérénité des conditions de travail et de vie à laquelle professeurs et étudiants sont en droit de prétendre, et de rechercher les points d'équilibre entre les libertés et les obligations au sein d'une institution. Comme le soulignent les auteurs, si les auditions ont permis de révéler des incidents ou conflits sporadiques, l'existence de bonnes pratiques élaborées par des responsables d'établissements en matière de neutralité religieuse doivent donc être divulguées, comme le fait de se doter d'un « référent- laïcité ». La mission a voulu apporter sa contribution en préconisant de « nouveaux moyens » dont le support privilégié est le règlement intérieur, mais aussi les règlements des examens, ainsi que les chartes, très en vogue en ce moment. Les établissements ne feraient ainsi que se doter d'outils de régulation conformes à la légitimité démocratique de notre République.

Avant même sa parution, les 12 recommandations du rapport étaient donc déjà réduites à une seule, la numéro 2, elle-même déformée, demandant « qu'une mesure législative établisse que dans les salles de cours, lieux et situations d'enseignement et de recherche des établissements publics d'enseignement supérieur, les signes et tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse soient interdits ». Or cette préconisation, considérée comme la plus obsidionale, ne formerait que le prolongement de la loi du 15 mars 2004 s'appliquant aux élèves du primaire et du secondaire publics, ceux-là mêmes qui deviennent étudiants. ●

(1) Seksig A. (sous la dir. de), *Faire vivre la laïcité*, Avant-propos de Elisabeth Badinter, Paris, Le Publieur, 309 p.

CLERMONT-FERRAND II

Plan social à l'université Blaise-Pascal

→ par Antonio Freitas, secrétaire académique - Claude Mazel, secrétaire de la section Sciences
Saulo Neiva, secrétaire de la section Lettres

Le tsunami anti-social, baptisé pudiquement de politique de rigueur budgétaire, consiste à réduire les services publics pour mieux reverser nos impôts au bénéfice des entreprises et de leurs actionnaires.

Aujourd'hui, c'est l'université Blaise-Pascal (Clermont II) qui en fait les frais.

Pourtant les vagues successives – LRU, RCE, LRU2 – l'annonçaient clairement. Les lanceurs d'alerte n'ont pas été écoutés. Si l'on exclut les simples réflexes anti-syndicalistes, les seuls « arguments » que l'on a pu entendre reprenaient les antiennes néolibérales utilisées pour détruire les services publics : « *On peut faire mieux avec moins ! On ne peut pas dépenser plus que l'on ne gagne !* », etc.

L'université Blaise-Pascal vient d'adopter un plan d'économie budgétaire sans précédent : perte de cinquante emplois contractuels ; non recrutement de vingt-cinq contrats d'ATER et onze contrats doctoraux. Ce sont près de 5 % des emplois qui sont ainsi supprimés. S'ajoute à ces suppressions d'emplois, la baisse des crédits de fonctionnement d'environ 30 % sur les deux derniers exercices budgétaires. Enfin les investissements pourtant nécessaires sont gelés : c'est le cas par exemple des travaux nécessaires à la remise aux normes d'hygiène et de sécurité.

L'équipe présidentielle élue en 2012, soutenue par un rassemblement inter-syndical, s'engageait en faveur d'une alternative à la cogestion zélée des mesures antisociales imposées par la politique gouvernementale. Elle ne peut que constater aujourd'hui le piège dans lequel la tutelle l'a ficelée, et elle applique cette saignée malgré les engagements pris au moment de l'élection. Il n'y a aucune raison de faire des économies significatives à l'Université. L'objectif de la loi LRU – et de la loi LRU2 – est de placer notre potentiel de formation et de recherche publique au centre d'une guerre économique qui ne profitera qu'à quelques-uns.

N'y aurait-il pas d'alternative possible ? Pour refuser d'appliquer avec zèle une politique conforme aux intérêts du capital et contraire aux intérêts de la majorité de la population, serions nous condamnés à l'appliquer avec regrets ? Notre dignité d'universitaires ne consisterait-elle pas à refuser de nous rendre com-



© Fablien

plices de cette politique de destruction de nos propres établissements ? S'il nous manque le courage de nous opposer par la force à cette violence illégitime, ne devrions-nous pas au moins nous opposer par la désobéissance civile, en refusant de nous saborder ?

Les fossoyeurs d'une société libre, éga-

ministre (et nouvellement secrétaire d'État) a trouvé de bon goût d'ajouter une provocation en proposant de faire suivre à nos présidents une formation à la bonne gestion dans des écoles prestigieuses, comme l'ENA.

Un gouvernement, qui se prétend indûment socialiste, dans un pays qui n'a jamais eu autant de ressources, mène aujourd'hui une politique de casse des services publics – pourtant vecteurs essentiels d'une plus grande justice sociale – ceci dans le but de préserver le taux de rentabilité des actifs financiers. La majorité des agents de la fonction publique n'en possèdent pas, mais constatent chaque année la baisse de leur seul revenu, celui de leur travail. Pire encore, à l'université Blaise-Pascal, une cinquantaine de collègues perdent leur emploi. Certains nous dirons que c'est le lot quotidien des employés des entreprises, que les licenciements sont naturels, etc. Nous répondrons que les services publics ne sont pas des entreprises, que les entreprises ne sont pas un modèle social, enfin que la garantie sociale d'avoir un emploi devrait être naturelle dans une société prétendant avoir atteint un haut niveau de civilisation. ●

▼

L'université Blaise-Pascal vient d'adopter un plan d'économie budgétaire sans précédent : perte de 50 emplois contractuels ; non recrutement de 25 contrats d'ATER et 11 contrats doctoraux. Ce sont près de 5 % des emplois qui sont ainsi supprimés.

▲

litaire et fraternelle nous disent maintenant que c'est parce les universités sont mal gérées qu'elles sont en déficit. On en est au niveau de la plaisanterie ! Soudainement, en moins de cinq ans, des dizaines de présidents d'université, « mauvais gestionnaires », auraient poussé comme des champignons sur la pourriture de la LRU ? Notre ancienne

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Amorce d'un changement ?

→ par Marc Delepouve,
responsable du secteur International

Le résultat des élections européennes a fait apparaître la poussée des partis d'extrême droite, ce qui ne doit pas cacher une nette progression des partis ancrés à gauche. L'ensemble des partis responsables de la mise en œuvre du néolibéralisme subit un nouveau et important reflux de son électorat, payant les frais des mesures d'austérité.

Quatre partis politiques européens (PPE, PSE, ALDE⁽¹⁾ et ECR⁽²⁾), que nous dénommons le *Carré néolibéral*, rassemblent les partis nationaux responsables des politiques néolibérales de soumission de l'UE aux marchés mondiaux et aux entreprises multinationales. En 2009, ils avaient obtenu 79,9 % des sièges. En 2014, ils subissent un net recul, avec 68,3 % des sièges.

Dès 1999, leur orientation politique avait été la cause d'une forte baisse de la participation aux élections européennes : celle-ci chuta alors de plus de sept points (par rapport à 1994) et passa sous la barre des 50 %. Cette évolution se poursuivit en 2004 et 2009, avant de s'interrompre en 2014. Un événement du scrutin du 25 mai n'est donc pas le haut niveau de l'abstention, mais la stabilisation de celle-ci, autour de 43 %. Toutefois le pourcentage d'inscrits sur les listes électorales soutenant le *Carré néolibéral* a poursuivi et même accéléré son déclin. En revanche, le nombre de citoyens votant contre ce carré a fortement progressé, avec d'une part une aile gauche comportant un peu plus d'une centaine de députés, et d'autre part une aile d'extrême droite et de droite nationaliste d'un poids presque équivalent. S'y ajoutent quelques dizaines de députés défendant des causes particulières, parfois difficilement classables. Pour finir, les lignes sont parfois floues, ainsi au sein du *Carré néolibéral*, plus précisément au sein du PPE, se trouve le parti nationaliste et xénophobe du premier ministre hongrois, Victor Orban.

L'austérité et les politiques de droite appliquées par des gouvernements « de gauche » ne sont pas étrangères à cette inflexion du scrutin du 25 mai 2014. Des pays particulièrement frappés par la crise ont connu une baisse marquée du score du *Carré néolibéral* : en Espagne, passage de 47 à 33 élus sur un total de 54 euro-députés ; en Grèce, passage de 69 % à seulement 31 % des voix. L'Allemagne est moins touchée par l'austérité que la plupart des pays européens et tire profit d'une position dominante au sein de la



zone euro : le résultat du *Carré néolibéral* y est quasiment stable, passant de 69,7 % à 68,1 % des suffrages.

En France, le taux de participation, 42,4 %, a retrouvé son niveau de 2004, après un point bas de 40,6 % en 2009. Le *Carré néolibéral* passe de 52,9 % en 2009 à 44,7 % des voix en 2014. Le Front national passe de 6,3 % (score particulièrement bas pour le FN) à près de 25 %, alors que le vote cumulé des partis situés à gauche du carré frôle les 20 %. Au regard de la situation économique et sociale de la France, relativement moins affectée par l'austérité que des pays tels que l'Espagne, le vote en faveur du *Carré néolibéral* se situe à un niveau particulièrement bas. Du côté des néolibéraux, une première alerte aurait dû être entendue dès le 21 avril 2002 : la forte progression du vote de gauche contre le néolibéralisme, 24,4 % des voix, s'était accompagnée d'un score historiquement bas de Lionel Jospin candidat du PS ; la progression du vote Front national, passé de 15 % en 1995 à 16,9 % en 2002, fit le reste. J.-M. Le Pen était présent au second tour. Le vote de gauche contre le néolibéralisme n'était alors pas étranger à l'influence de l'association Attac, qui connut son apogée entre 2002 et 2005, année du vote référendaire contre le projet de TCE. Durant les prochaines années, les partis du *Carré néolibéral* tireront-ils les leçons

du 25 mai 2014 en infléchissant leur politique, évitant ainsi leur naufrage politique ou une explosion de l'UE ? Les partis nationalistes, xénophobes, racistes et liberticides vont-ils poursuivre leur développement ? Le cas de la France n'est pas isolé : en Autriche, pourtant particulièrement épargnée par la crise et où le taux de chômage est sous les 5 %⁽³⁾, le vote nationaliste et xénophobe a dépassé les 20 % ; au Royaume-Uni, l'UKIP est passé de 16,5 % en 2004 à 27,5 % en 2014. Ou, au contraire, une dynamique de gauche, autour du Parti de la gauche européenne (PGE), de la GUE/NGL (passé de 35 députés à 46 ou 51, voir encadré) et de composantes écologiques, parviendra-t-elle à rassembler et à percer le mur médiatique ? Parviendra-t-elle à ouvrir un nouvel horizon européen, vers un renouvellement de civilisation, vers une Europe solidaire, mobilisée pour relever les défis globaux du XXI^e siècle ? ●

(1) Alliance des libéraux et des démocrates pour l'Europe
(2) Conservateurs et réformistes européens, parmi lesquels le Parti conservateur du Royaume-Uni.
(3) Source : Eurostat

PODEMOS

Issu du mouvement des indignés et créé en janvier 2014, Podemos a recueilli 8 % des suffrages espagnols, créant l'événement politique du 25 mai en Espagne. Au moment de la rédaction de cet article, les cinq élus de Podemos n'ont pas encore décidé de se joindre ou non au groupe parlementaire de la GUE/NLE, aux côtés du PGE.

ENTRETIEN AVEC **Anne Gompel**

PU-PH à l'Université Paris-Descartes, CHU Cochin

Au début des années 2000, le SNESUP s'est battu avec le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale pour restaurer cette spécialité. Assurée principalement par des femmes, elle permet de faire de la prévention – notamment en matière de cancers – ou de faciliter l'accès à la contraception.

Nous nous étions battus il y a quelques années avec le Comité de Défense de la Gynécologie Médicale pour restaurer cette spécialité qui avait disparu en 1986. Qu'en est-il aujourd'hui ?

L'objet de ce combat était la restauration de la spécialité avec un Diplôme d'Études Spécialisées¹ et la création de postes d'internes et d'universitaires. Après d'importantes bagarres et manifestations, c'est le ministre de la Santé Jean-François Mattéi qui avait signé le décret en 2003.

À partir de 2003, une formation de DES sur 4 ans – avec un enseignement théorique national comportant trois modules par an – a été mise en œuvre. A cette époque, la formation a concerné 20 internes/an sur toute la France. Par la suite, nous nous sommes battus pour augmenter le nombre annuel de ces internes. L'objectif était en principe d'en obtenir 60/an. Nous avions calculé qu'il en faudrait 120 pour maintenir les effectifs antérieurs. Loin de cette référence, le nombre de postes d'internes créés a été de 41 en 2013. Nous en demandons 48 pour cette année. La ministre Marisol Touraine, qui a reconnu l'importance de la spécialité au Sénat, a donné des instructions pour que soit augmenté le nombre de postes d'internes jusqu'à 45 ou 47. C'est un progrès, mais cela reste inférieur aux besoins de la population (80 % des gynécologues médicaux ont plus de 55 ans). Compte tenu des départs en retraite et du programme de santé actuel (loi HPST), les généralistes et les sages-femmes constituent certes des recours pour que les femmes soient vues une fois par an en gynécologie, mais ils sont encore souvent insuffisamment formés². De plus, il faudrait davantage



© DRF

▼
Créer des postes là où il n'en existe pas n'est possible que là où on est en mesure d'assurer un encadrement.
 ▲

de gynécologues pour avoir des gynécologues référents partout et pour faire face aux cas compliqués.

Il existe un collège enseignant constitué d'universitaires qui prépare la répartition régionale, ainsi que des coordonnateurs régionaux. Le processus de création fait intervenir les coordonnateurs, les représentants des internes et de la société civile, mais aussi l'ARS³. Créer des postes là où il n'en existe pas n'est possible que là où on

est en mesure d'assurer un encadrement. En 2014, on fait de nouvelles propositions : Dijon, Angers... C'est le ministère de la Santé qui décide, mais il reste des obstacles, notamment de certaines spécialités et des contraintes budgétaires.

La gynécologie médicale est-elle majoritairement féminine ?

Oui. Il y a environ 95 % de femmes. Certaines font une carrière hospitalière de PH⁴. Il y a quelques PU- PH, mais c'est très difficile de le devenir, car il faut passer une thèse de sciences et une HDR et c'est particulièrement compliqué lorsque l'on a des enfants. Certaines travaillent dans les centres de lutte contre le cancer où elles sont très utiles pour le suivi après cancer, d'autres (trop peu) s'installent en ville.

Que peut-on dire de l'accès des jeunes filles à une gynécologue médicale ?

Elles peuvent avoir recours à des gynécologues médicaux installés en ville et à des consultations à l'hôpital. Mais le potentiel est très inférieur aux besoins. Beaucoup de jeunes ne savent même plus que cela existe ! On a augmenté le nombre d'internes, mais on est encore loin du but. Il faudrait doubler la mise.

Si l'on décidait de créer 80 postes d'internes cette année, pourrait-on les former ?

Augmenter le nombre de stages, y compris en proposant un stage de 6 mois chez des praticiens installés en ville. De plus, on va recruter quelques PU-PH. Notons que la recherche existe en gynécologie médicale : 16% des internes passent un M2, certains préparent une thèse de sciences et nos internes sont souvent auteurs d'un article scientifique au cours de leur stage. ●

Propos recueillis par Michelle Lauton

(1) Tout DÉS de médecine comporte un programme national pour la spécialité concernée.

(2) Une sage-femme est formée au niveau Master.

(3) Agence Régionale de Santé.

(4) PH : Praticien hospitalier ; PU-PH : Professeur des universités praticien hospitalier.

CRI D'ALARME DU COMITÉ DE DÉFENSE DE LA GYNÉCOLOGIE MÉDICALE (EXTRAIT PÉTITION 2013)

L'accès à la gynécologie médicale est menacé de disparition [...] !

Or, si en France le nombre de cancers du col de l'utérus a été divisé par 4 en 20 ans, et si les femmes sont seulement 6,7 % à être privées d'utérus à 50 ans, contre 40 % aux États-Unis, 20 à 30 % dans le reste de l'Europe, c'est grâce au suivi gynécologique personnalisé, tout au long de la vie, qu'assurent les médecins spécialistes des femmes que sont les gynécologues médicaux. Leurs effectifs actuels [...] ne permettent plus qu'à un quart des femmes [...] d'avoir accès à ces spécialistes.

At Berkeley, une belle réflexion sur l'Université

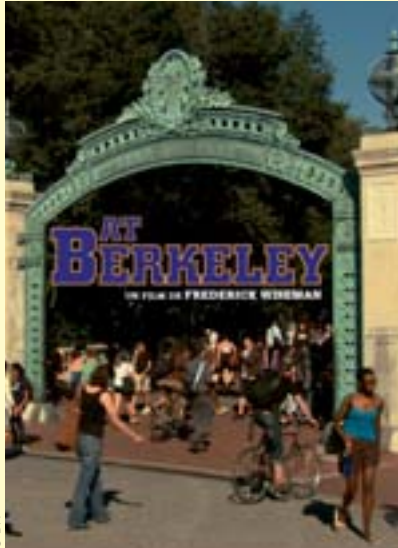
→ par Annliese Nef

Frederick Wiseman a posé sa caméra pendant de longues semaines à Berkeley et disséqué le fonctionnement de la plus prestigieuse université publique de Californie. Il dresse ici un formidable portrait social de la communauté universitaire.

Frederick Wiseman est un documentariste aussi prolifique que profond, *At Berkeley* est son trente-huitième film. Cette œuvre cinématographique très cohérente se propose depuis le début de porter un regard critique (ce qui ne signifie pas nécessairement négatif comme il tient à le rappeler) sur la société américaine et plus largement sur les institutions (certaines n'étant pas américaines). Ces documentaires, hormis les premiers, sont plutôt longs (2 heures) et le dernier, qui dure plus de 4 heures, est parmi les plus longs. Aucun ennui pourtant, tant ce documentariste dont une des marques de fabrique est de ne pas poser de questions, de ne pas surimposer de voix off, mais simplement d'être là, de se faire oublier, de tourner beaucoup et de monter peu (proportionnellement), élève le documentaire au rang de réflexion filmée. Que Wiseman ne soit pas derrière la caméra, mais responsable du son, n'est pas non plus un hasard. L'essentiel est à ses yeux le montage (ici trois mois de tournage et quatorze mois de montage). Cette capacité d'écoute, critique, produit des résultats remarquables. Ainsi en est-il à propos de Berkeley, choisie parce qu'il s'agit de la plus grosse université publique aux États-Unis (35 000 étudiants) et en raison de son rôle historique dans la production d'une pensée critique et d'une contestation politique. F. Wiseman alterne conseils d'administration où l'on gère la pénurie due aux coupes massives dans les subventions versées par l'État de Californie aux universités, réunions des personnels administratifs ou des enseignants et incursions dans les cours.

Si ce documentaire est remarquable c'est parce qu'il montre clairement que l'Université est une institution démocratique, moins en raison de ce que ses administrateurs veulent bien dire sur ce point (et notamment sur leur souci de fournir des bourses aux plus pauvres) ou de l'opposition des étudiants à la hausse des droits d'inscription, qu'en raison de ce qui se passe en cours. Organisées de manière nettement plus ouverte, dialoguée, et néanmoins construite, que nous n'y sommes encore trop souvent habitués en France, ces séquences d'enseignement permettent au réalisateur de montrer que toute transmission du savoir passe par son appropriation critique et pensée.

Si l'université de Berkeley peut sembler éloignée de celle que nous connaissons, et dans tous les interviews de F. Wiseman réalisés en France les journalistes insistent sur les « retards » et



La violence symbolique qu'exerce une Université où les plus défavorisés sont bien peu nombreux sur ces derniers est aussi dite.

les limites de l'Université française, comme nous en avons l'habitude, en réalité, ce documentaire est d'un grand intérêt pour les universitaires que nous sommes et pas seulement parce qu'il flatterait notre goût pour l'exotisme ou le regard généralement dépréciatif que nous portons sur notre activité. Si nombre d'entre nous ont en effet depuis longtemps fait toute sa place à une relation véritable entre enseignants et étudiants, nous avons peu l'occasion de voir ce type de cours filmé (rien à voir avec les MOOC ou cours d'amphi filmé, à l'opposé de cette qualité de relation !). Ce qui en ressort est passionnant et donne envie de retourner apprendre ; dans un film qui parle autant d'argent, les cours sont des moments de grâce célébrant la gratuité et le bonheur d'enseigner et d'apprendre (les scènes filmant des vétérans qui ont pu accéder à l'université pour service rendu et qui disent le pouvoir émancipateur de l'Université sont de ce point de vue très fortes).

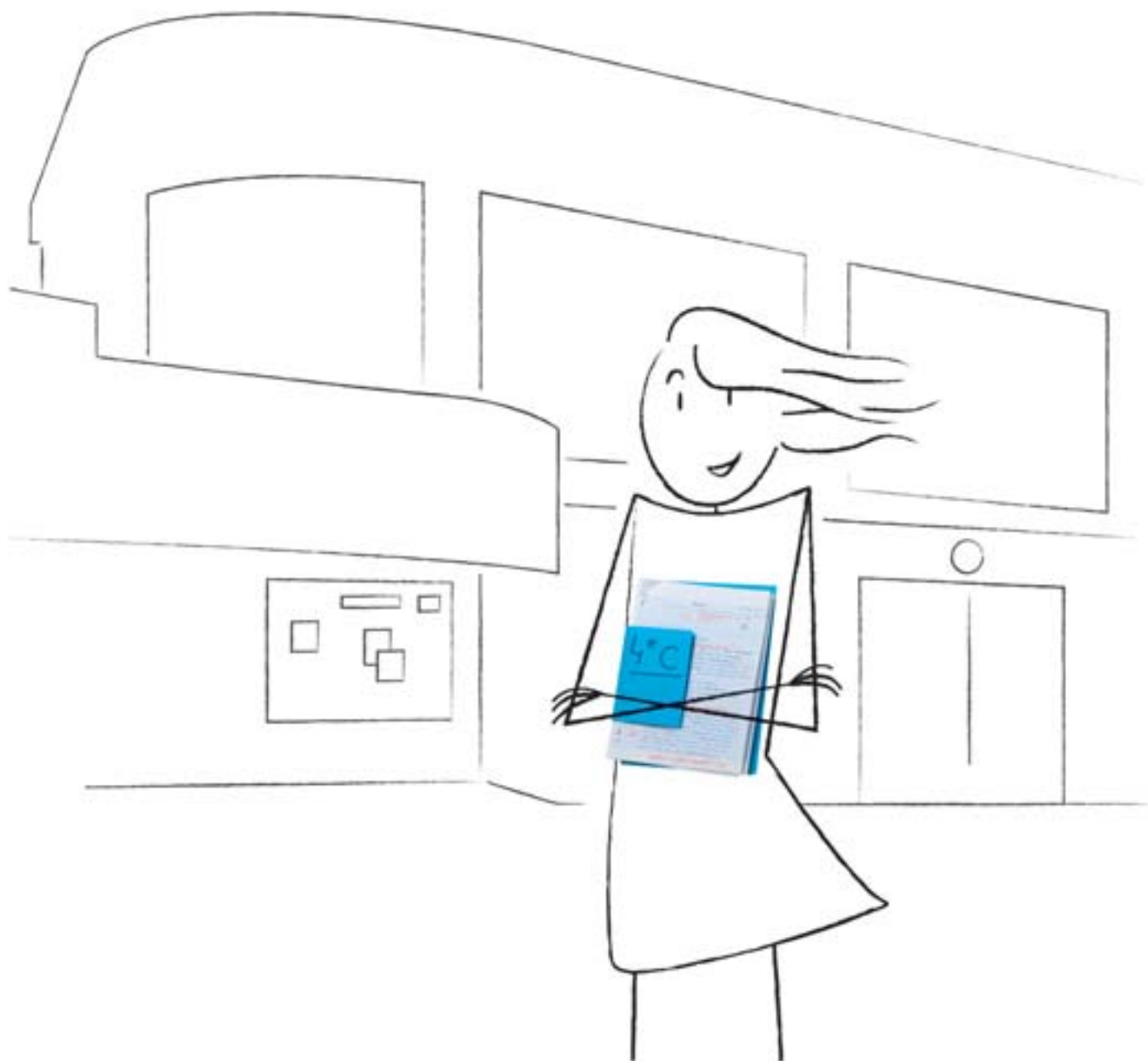
Ce qui est, en revanche, nettement différent de ce que nous connaissons le plus souvent et dont nous pourrions faire notre

miel, est ce qui est filmé de discussions entre enseignants et étudiants sur l'Université, la pédagogie, les tensions sociales qui s'y jouent (exprimées en termes « raciaux » dans ce contexte américain). Sont discutés les problèmes et les solutions que l'on pourrait y apporter (pourquoi sont-ce toujours les mêmes qui se retrouvent hors des groupes de travail parce qu'ils sont perçus comme moins « travailleurs » ? – un étudiant suggère que les « Noirs » sont dans ce cas, à l'inverse des « Asiatiques » – comment faire pour que cela ne se perpétue pas ? est un exemple de discussion parmi d'autres). La violence symbolique qu'exerce l'Université sur les plus défavorisés, lesquels sont bien peu nombreux, est aussi dite. De ce point de vue, l'université semble bien donner naissance à une communauté, formée par ceux qui estiment que ces questions sont importantes et doivent être discutées.

Fred Wiseman montre ainsi que si Berkeley n'est plus le foyer de contestation qu'il a été et si, ici comme ailleurs, certains de ses administrateurs ont beau jeu de rappeler leur passé de démocrates intransigeants tout en discutant de leur coopération avec la police pour éviter les manifestations sur le campus, cette université demeure l'espace d'élaboration d'un savoir libre et critique, dans les classes. Le donner à voir n'était pas simple et c'est le mérite de Wiseman que d'avoir réussi à le faire dans ce documentaire. ●

« Pour mon premier poste, j'ai dû quitter Nîmes pour Brest. Ça m'a fait bizarre. À mon compte en banque aussi. Heureusement, côté assurance, la MAIF m'a bien aidée. »

Aurore - Professeure stagiaire.



OFFRE JEUNE ENSEIGNANT : 40€, 100€, 120€ REMBOURSÉS*.

Pour aider les jeunes enseignants à faire face aux dépenses importantes lorsqu'ils débutent, la MAIF propose l'offre jeune enseignant. En combinant votre assurance professionnelle et votre assurance auto et/ou habitation, vous pouvez faire jusqu'à 120 euros d'économies.

Pour plus d'informations, appelez le 0800 129 001.**



ASSUREUR MILITANT.

* Offre valable jusqu'au 30 juin 2015, non cumulable avec les autres offres en cours, réservée aux nouveaux sociétaires MAIF enseignants de moins de 30 ans ou, quel que soit leur âge, aux masters 2 stagiaires, professeurs stagiaires, titulaires 1^{er} et 2^e année. Les avantages tarifaires sont attribués sous forme de chèque de remboursement adressé après la souscription, en simultané ou en différé au plus tard le 30 juin 2015, de l'assurance des risques professionnels Offre Métiers de l'Éducation associée : à l'assurance habitation RAQVAM (40 € remboursés) ou à l'assurance auto VAM (100 € remboursés), ou aux deux (120 € remboursés). Ils sont valables une seule fois. ** Appel gratuit depuis un poste fixe.